

RAPPORT ANNUEL
Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de
l'assainissement

2023



Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1	Présentation du SMDEA.....	9
2	La Gouvernance du SMDEA	9
2.1	L'Assemblée Générale.....	9
2.2	Le Conseil d'Administration.....	10
2.3	La relation avec les usagers	11
3	Données générales	12
3.1	Présentation du territoire desservi	12
3.1.1	Compétence Eau Potable	12
3.1.2	Compétence Assainissement.....	18
3.2	Mode de gestion du service	24
	<u>EAU POTABLE.....</u>	<u>25</u>
1	Caractérisation technique du service.....	27
1.1	Estimation de la population desservie (D101.1).....	27
1.2	Nombre d'abonnés.....	27
1.3	Eaux brutes	28
1.3.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	28
1.3.2	Achat d'eau brute.....	28
1.4	Eaux traitées.....	28
1.4.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	28
1.4.2	Production.....	28
1.4.3	Achats d'eaux traitées	29
1.4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	29
1.4.5	Autres volumes.....	30
1.4.6	Volume consommé autorisé.....	30
1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	30
2	Tarifification de l'eau et recettes du service.....	31
2.1	Modalités de tarification.....	31
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	32
2.3	Recettes	32
3	Indicateurs de performance	33
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	33
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	34
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	34
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	34
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	36
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	36
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	37
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	37
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	38
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	38
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	39
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	40
3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	40
4	Financement des investissements	41
4.1	État de la dette du service.....	41
4.2	Amortissements.....	41
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	41
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	42
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales	43
7.1	Pays de Foix.....	43

7.1.1	Présentation du territoire desservi.....	43
7.1.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	43
7.1.3	Nombre d'abonnés.....	44
7.1.4	Eaux brutes.....	44
7.1.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	44
7.1.4.2	Achats d'eaux brutes.....	44
7.1.5	Eaux traitées.....	44
7.1.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	44
7.1.5.2	Production.....	45
7.1.5.3	Achats d'eaux traitées.....	50
7.1.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	50
7.1.5.5	Autres volumes.....	50
7.1.5.6	Volume consommé autorisé.....	51
7.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	51
7.1.7	Indicateurs de performance.....	51
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	53
7.2.1	Présentation du territoire desservi.....	53
7.2.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	54
7.2.3	Nombre d'abonnés.....	54
7.2.4	Eaux brutes.....	54
7.2.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	54
7.2.4.2	Achats d'eaux brutes.....	55
7.2.5	Eaux traitées.....	55
7.2.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	55
7.2.5.2	Production.....	56
7.2.5.3	Achats d'eaux traitées.....	57
7.2.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	57
7.2.5.5	Autres volumes.....	57
7.2.5.6	Volume consommé autorisé.....	57
7.2.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	58
7.2.7	Indicateurs de performance.....	58
7.3	Haute Ariège.....	59
7.3.1	Présentation du territoire desservi.....	59
7.3.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	59
7.3.3	Nombre d'abonnés.....	60
7.3.4	Eaux brutes.....	60
7.3.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	60
7.3.4.2	Achats d'eaux brutes.....	60
7.3.5	Eaux traitées.....	60
7.3.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	60
7.3.5.2	Production.....	61
7.3.5.3	Achats d'eaux traitées.....	66
7.3.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	66
7.3.5.5	Autres volumes.....	66
7.3.5.6	Volume consommé autorisé.....	66
7.3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	66
7.3.7	Indicateurs de performance.....	67
7.4	Couserans.....	69
7.4.1	Présentation du territoire desservi.....	69
7.4.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	69
7.4.3	Nombre d'abonnés.....	70
7.4.4	Eaux brutes.....	70
7.4.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	70
7.4.4.2	Achats d'eaux brutes.....	70
7.4.5	Eaux traitées.....	70
7.4.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	70
7.4.5.2	Production.....	71
7.4.5.3	Achats d'eaux traitées.....	76
7.4.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	76
7.4.5.5	Autres volumes.....	76

7.4.5.6	Volume consommé autorisé.....	76
7.4.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	77
7.4.7	Indicateurs de performance.....	77
7.5	Basse Ariège.....	79
7.5.1	Présentation du territoire desservi.....	79
7.5.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	79
7.5.3	Nombre d'abonnés.....	80
7.5.4	Eaux brutes.....	80
7.5.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	80
7.5.4.2	Achats d'eaux brutes.....	80
7.5.5	Eaux traitées.....	80
7.5.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	80
7.5.5.2	Production.....	81
7.5.5.3	Achats d'eaux traitées.....	81
7.5.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	82
7.5.5.5	Autres volumes.....	82
7.5.5.6	Volume consommé autorisé.....	82
7.5.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	82
7.5.7	Indicateurs de performance.....	83
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	85
7.6.1	Présentation du territoire desservi.....	85
7.6.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	85
7.6.3	Nombre d'abonnés.....	85
7.6.4	Eaux brutes.....	86
7.6.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	86
7.6.4.2	Achats d'eaux brutes.....	86
7.6.5	Eaux traitées.....	86
7.6.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	86
7.6.5.2	Production.....	87
7.6.5.3	Achats d'eaux traitées.....	89
7.6.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	89
7.6.5.5	Autres volumes.....	90
7.6.5.6	Volume consommé autorisé.....	90
7.6.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	90
7.6.7	Indicateurs de performance.....	91
	<u>ASSAINISSEMENT.....</u>	<u>95</u>
1	Caractérisation technique du service.....	95
1.1	Mode de gestion du service.....	95
1.2	Estimation de la population desservie (D201.1).....	95
1.3	Nombre d'abonnés.....	95
1.4	Volumes facturés.....	96
1.5	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	96
1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert.....	96
1.7	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	96
1.8	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	96
1.8.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	96
1.8.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	96
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	97
2.1	Modalités de tarification.....	97
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	98
2.3	Recettes.....	99
3	Indicateurs de performance.....	99
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	99
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	99
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	100
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	100
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	100
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	100
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	101

3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	101
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	102
3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	102
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	103
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	103
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	103
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	104
4	Financement des investissements	104
4.1	État de la dette du service.....	104
4.2	Amortissements.....	104
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	105
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	106
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales	107
7.1	Pays de Foix.....	107
7.1.1	Présentation du territoire desservi.....	107
7.1.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	107
7.1.3	Nombre d'abonnés.....	108
7.1.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	108
7.1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	108
7.1.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	108
7.1.7	Indicateurs de performance.....	109
7.2	Arize Lèze Volvestre	111
7.2.1	Présentation du territoire desservi.....	111
7.2.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	112
7.2.3	Nombre d'abonnés.....	112
7.2.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	112
7.2.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	112
7.2.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	112
7.2.7	Indicateurs de performance.....	113
7.3	Haute Ariège.....	115
7.3.1	Présentation du territoire desservi.....	115
7.3.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	115
7.3.3	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	116
7.3.4	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	116
7.3.5	Ouvrages d'épuration des eaux usées	116
7.3.6	Indicateurs de performance.....	117
7.4	Couserans	119
7.4.1	Présentation du territoire desservi.....	119
7.4.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	120
7.4.3	Nombre d'abonnés.....	120
7.4.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	120
7.4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	120
7.4.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	120
7.4.7	Indicateurs de performance.....	121
7.5	Basse Ariège	123
7.5.1	Présentation du territoire desservi.....	123
7.5.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	124
7.5.3	Nombre d'abonnés.....	124
7.5.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	124
7.5.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	124
7.5.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	124
7.5.7	Indicateurs de performance.....	125
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	127
7.6.1	Présentation du territoire desservi.....	127
7.6.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	128
7.6.3	Nombre d'abonnés.....	128
7.6.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	128
7.6.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	128
7.6.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	128

7.6.7	Indicateurs de performance.....	129
	<u>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	<u>133</u>
1	Caractérisation technique du service.....	133
1.1	Mode de gestion du service	133
1.2	Territoire desservi.....	133
1.3	Estimation de la population desservie (D301.0).....	133
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	133
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	134
2.1	Modalités de tarification.....	134
3	Indicateurs de performance.....	135
3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	135

1 Présentation du SMDEA

Créé en 2005, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement « SMDEA » est un organisme public qui regroupe 298 communes sur les départements de l'Ariège (270), la Haute Garonne (27) et l'Aude (1).

Le SMDEA intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Le SMDEA se définit comme un syndicat mixte, à la carte et public :

- **Syndicat mixte**, car il regroupe des collectivités territoriales de plusieurs niveaux (Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental de l'Ariège, Syndicats de Communes).
- **Syndicat à la carte**, dans la mesure où chacun de ses membres peut adhérer à tout ou partie de ses compétences.
- **Syndicat Public** : bien qu'il gère des services à caractère industriels et commerciaux, le SMDEA n'a pas vocation à faire des profits. La notion de **service public** est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

Les actions du SMDEA répondent aux besoins des générations présentes, sans compromettre l'avenir des générations futures

Ce sont **248 agents qui s'engagent et agissent au quotidien** pour exploiter, entretenir et construire ce patrimoine, apporter un service aux collectivités adhérentes

La répartition des agents techniques en 6 unités territoriales d'exploitation autour du siège administratif à Saint Paul de Jarrat, permet de garantir une relation de proximité avec les usagers et une réactivité pour assurer le service, 24h/24 et 7j/7.

2 La Gouvernance du SMDEA

2.1 L'Assemblée Générale



L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des adhérents du syndicat.

L'assemblée générale comprend des délégués du Conseil Départemental de l'Ariège (22) et des délégués des communes et syndicats (400).

Chaque commune est représentée de la façon suivante :

Nombre d'habitants de la commune	Nombre de délégués	de	Nombre de voix
0 à 499	1		1 voix
500 à 1 499	2		4 voix
1 500 à 3 499	3		6 voix
3 500 à 5 000	4		12 voix
Supérieur à 5 000	5		15 voix

Son fonctionnement

⇒ L'Assemblée Générale se réunit **quatre fois** dans l'année

⇒ Ses compétences

- décisions budgétaires : budgets et décisions modificatives
- création de postes
- admissions de nouvelles collectivités
- modifications des statuts

2.2 Le Conseil d'Administration



Composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 400 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Départemental de l'Ariège.

- Présidente : Christine TEQUI
- 9 Vice-Présidents avec des délégations :

Relation avec les institutions et coopération	Jérôme BLASQUEZ
Administration générale et évolutions statutaires	Louis MARETTE
Elaboration et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements	Jean Claude SERRES
Développement Durable et économies d'énergie	Alain MAYODON
Relation avec les usagers, leurs représentants, et politique sociale	Alain ROCHET
Gestion des ressources humaines, politique sociale du SMDEA et recrutements	Jean Pierre BOIX
Prospective financière et politique tarifaire	Jacques ESCANDE
Gestion intégrée de l'eau et nouvelles compétences	Marc SANCHEZ
Communication	Elisabeth CLAIN

- 18 membres

Election au scrutin de liste à un tour avec une répartition des sièges pour les délégués des collectivités (représentation de l'ensemble des territoires)

Son fonctionnement

- ⇒ **Une réunion mensuelle**
- ⇒ Un règlement intérieur adopté par ses membres
- ⇒ Ses compétences : toutes les affaires syndicales, en particulier l'organisation des services, validation de l'ordre du jour des assemblées générales
- ⇒ Le Président : organe exécutif du syndicat, avec délégation aux vice-présidents

2.3 La relation avec les usagers



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (**CCSPL**) est une instance consultative mise en place par le SMDEA et ayant pour vocation d'associer les usagers à la gestion des services. La mise en place de cette commission est encadrée par la loi ATR du 6 février 1992 et la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cette commission est composée des associations représentatives suivantes :

UFC Que Choisir,
ADEIC 09,
INDECOSA CGT,
UDAF,
UDFO09,
CLCV,
PCAD09.

Son fonctionnement

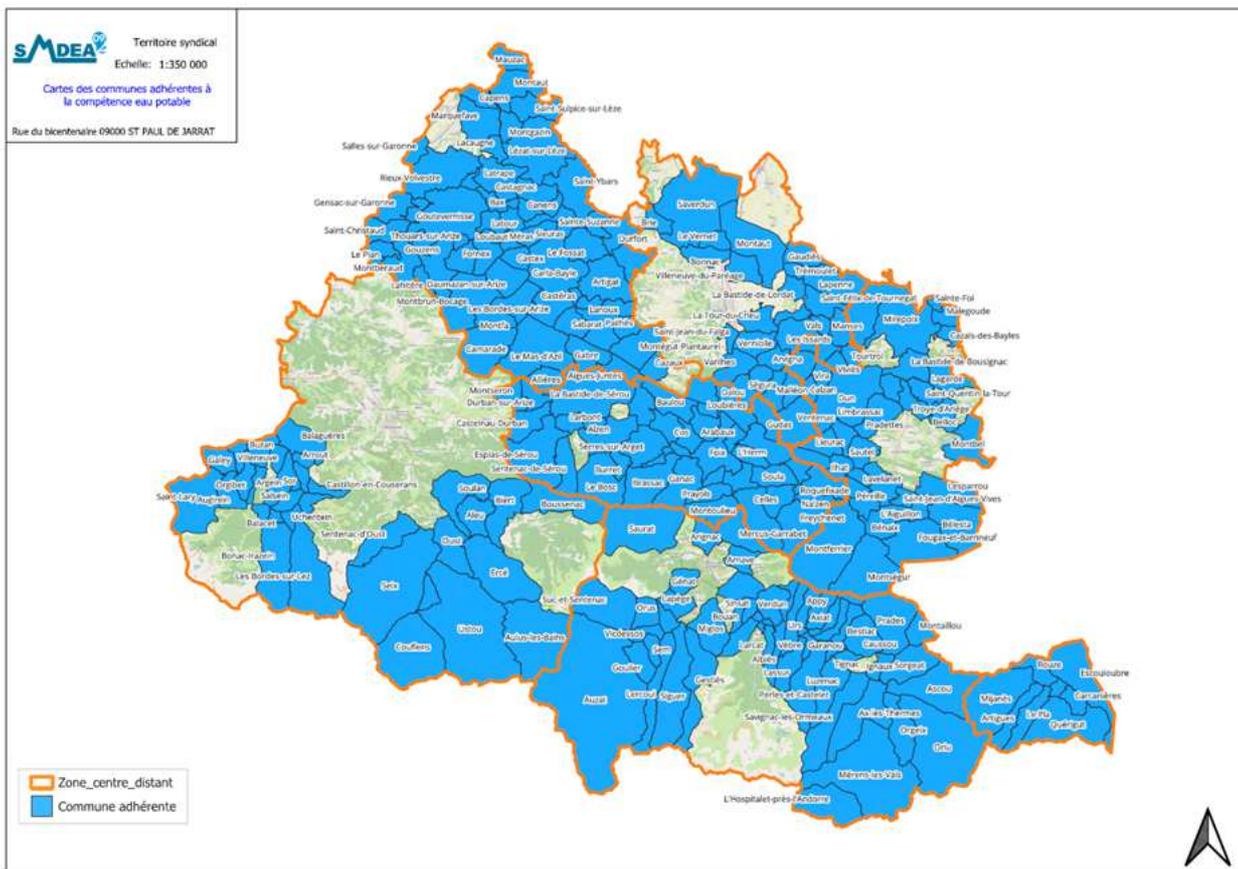
En l'absence de Délégation de Service Public au SMDEA, la CCSPL est convoquée uniquement :

- ⇒ Lors de la présentation annuelle du rapport public sur la Qualité des Services (RPQS),
- ⇒ Lors de chaque révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement.

3 Données générales

3.1 Présentation du territoire desservi

3.1.1 Compétence Eau Potable



Communes	Nom de l'UGE	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	S.P.E.H.A / SMDEA (ECARTS)	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

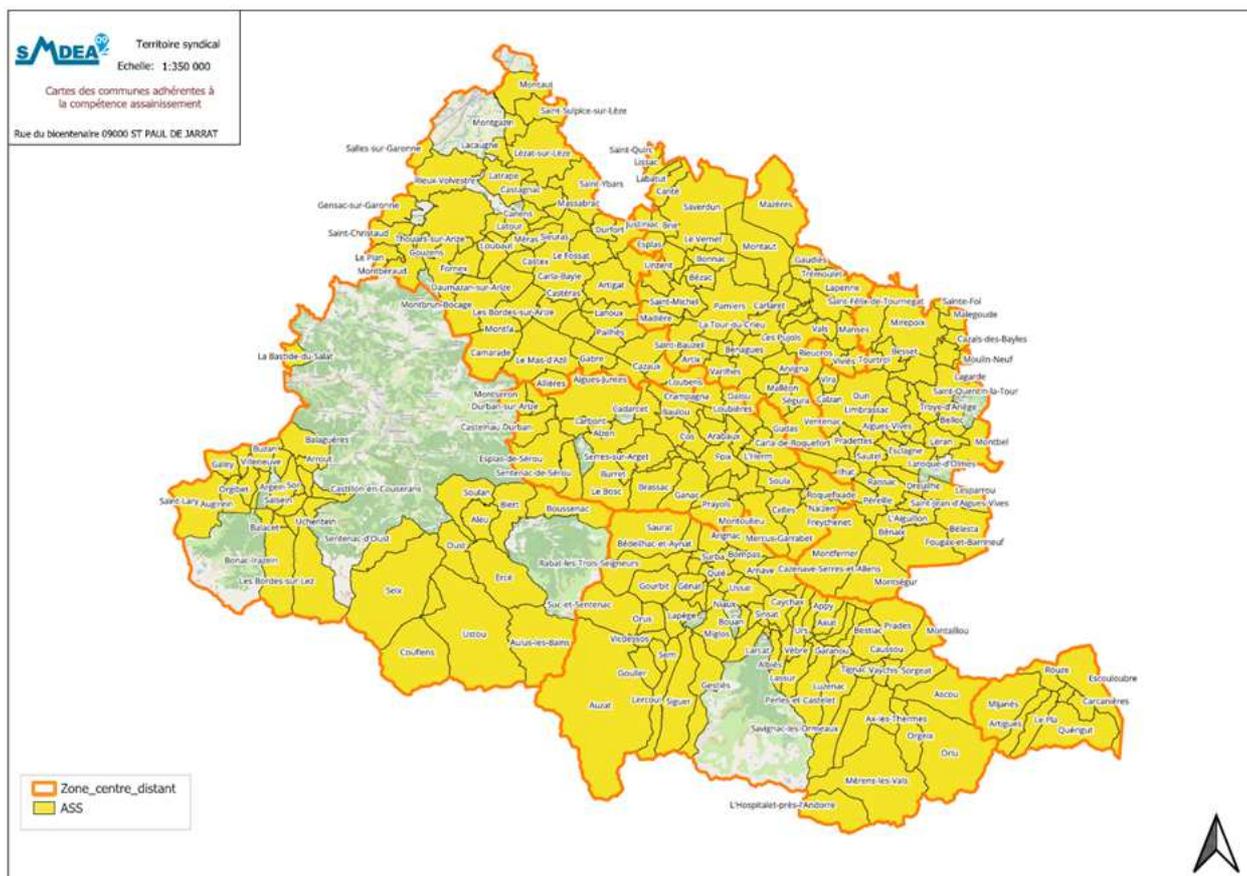
CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	S.P.E.H.A / SMDEA (De l'autre côté D626a)	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOUGAX-ET-BARRINEUF	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA (ILLIER) / SIE NIAUX CAPOULET JUNAC LARAMADE	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes

LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOULIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE

SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VARILHES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE
VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOUBRE	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNE ESCOULOUBRE	CC PYRENEES AUDOISES
BAX	SMDEA	CC VOLVESTRE
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CAPENS	SMDEA (ECARTS) / S.I.A. DE LONGAGES - NOE-CAPENS	CC VOLVESTRE
CARBONNE	COMMUNE CARBONNE / SMDEA (COTEAUX STE QUITTERIE)	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUTEVERNISSE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAHITERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOUR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAILHOLAS	SMDEA	CC VOLVESTRE
MARQUEFAVE	SMDEA / SMEA-RESEAU 31	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAUZAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOGAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
RIEUX VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT CHRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

3.1.2 Compétence Assainissement



Communes	Collectivité MO	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUES-VIVES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARTIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DU SALAT (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BEDEILHAC-ET-AYNAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAGUES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESSET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BEZAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOMPAS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CANTE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CARLARET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX

CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAZENAVE-SERRES-ET-ALLENES	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUTENS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DREUILHE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESCLAGNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ESCOSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOUGAX-ET-BARRINEUF	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GOURBIT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
JUSTINIAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LABATUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAROQUE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERAN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESCOUSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LISSAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBENS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MADIERE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MAZERES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOLIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
MOULIN-NEUF	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
NIAUX	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PAMIERS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
QUIE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
REGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUX DE PELLEPORT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUMENGOUX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT AMANS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT BAUZEIL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT MICHEL	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT QUIRC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT VICTOR ROUZAUD	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES

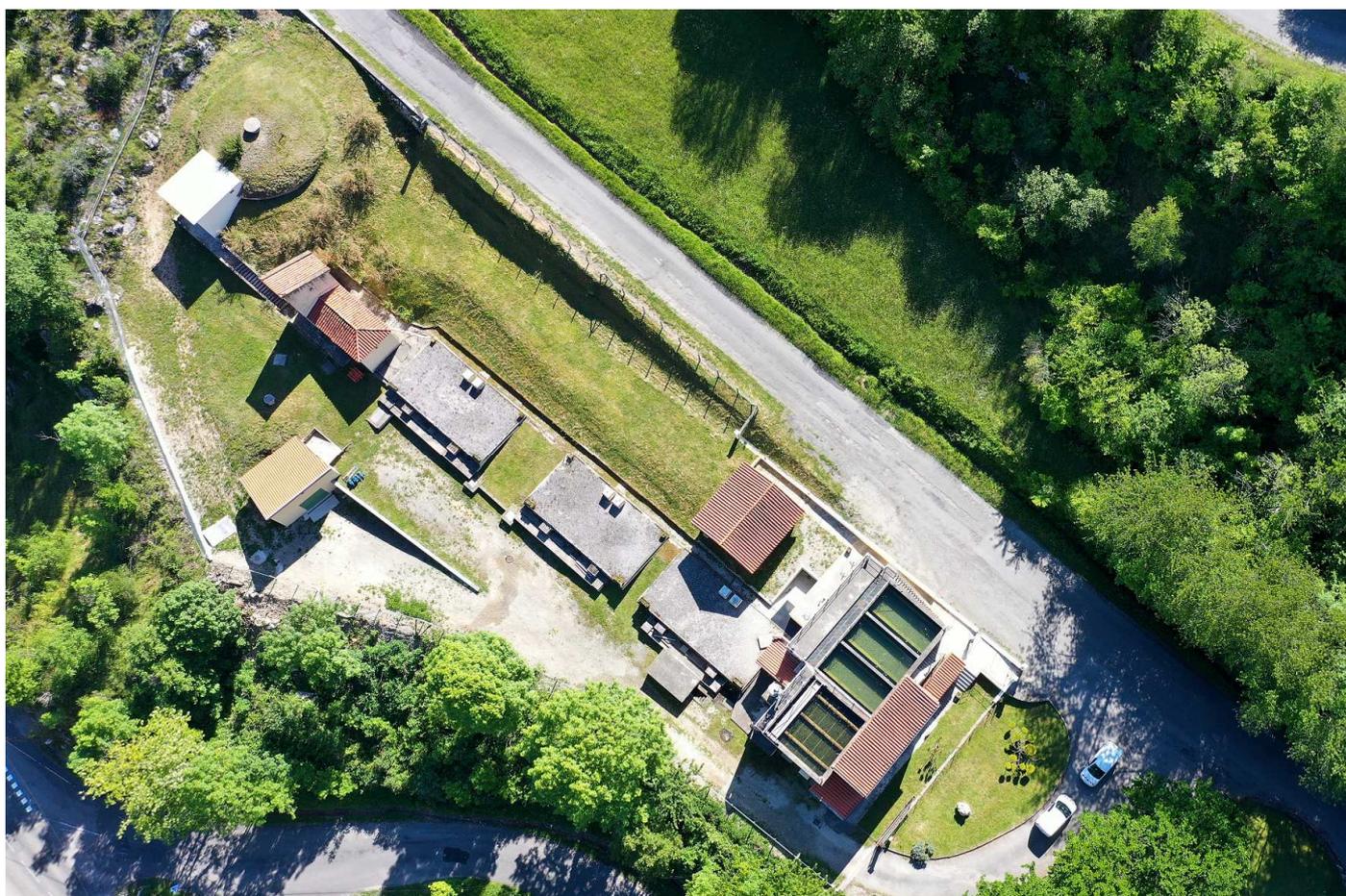
SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SURBA	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TABRE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
TARASCON-SUR-ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
UNZENT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USSAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VARILHES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAYCHIS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE

VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOBRE (PARTIE LES BAINS)	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDOISES	CC PYRENEES AUDOISES
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOUR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOGAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
SAINT CHRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

EAU POTABLE



1 Caractérisation technique du service

1.1 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **134 679** habitants au 31/12/2023.

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

1.2 Nombre d'abonnés



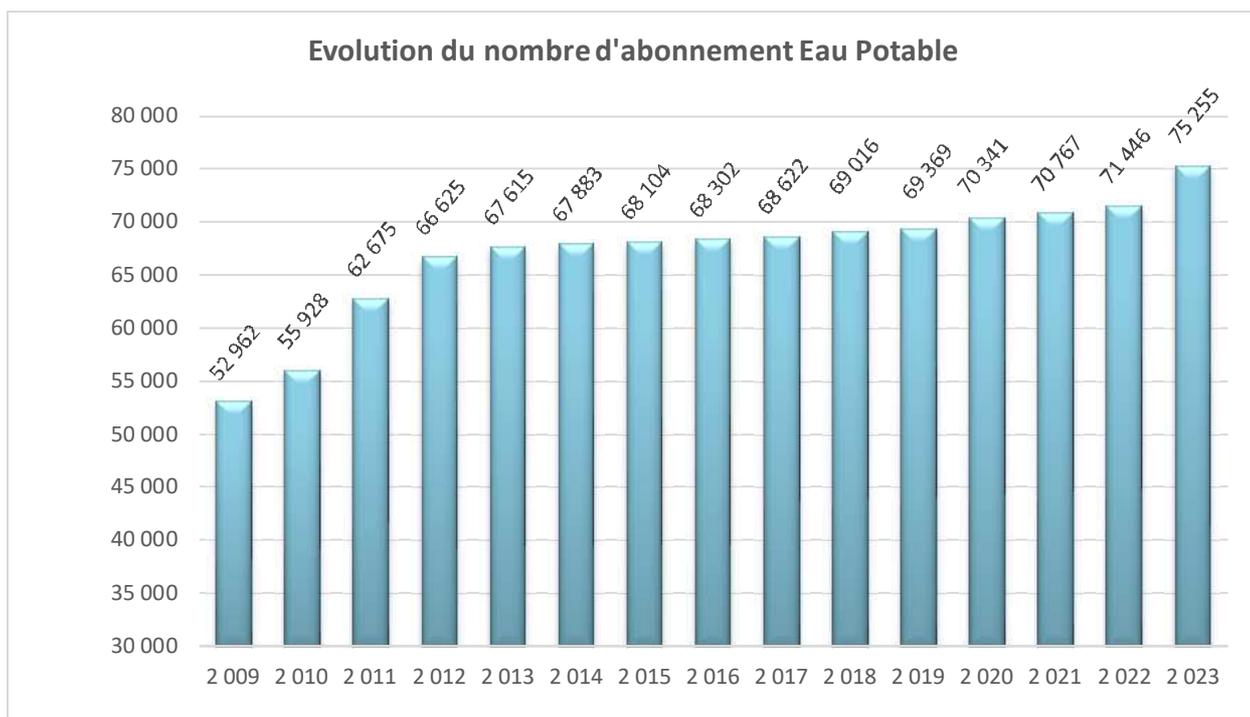
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **75 255** abonnés au 31/12/2023 (72 393 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,53 abonnés/km au 31/12/2023 (15,93 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,79 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,80 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 94,02 m³/abonné au 31/12/2023 (98,71 m³/abonné au 31/12/2022).





1.3 Eaux brutes

1.3.1 Prélèvement sur les ressources en eau

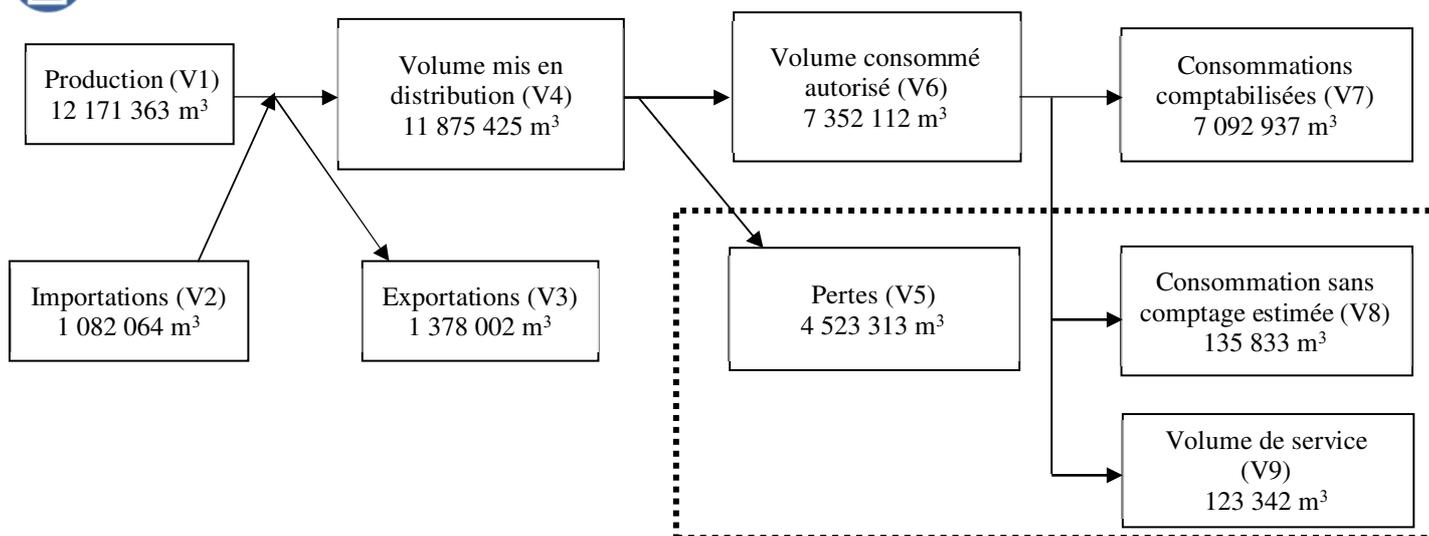
Le service public d'eau potable prélève 12 521 183 m³ pour l'exercice 2023 (13 375 322 en 2022).

1.3.2 Achat d'eau brute

Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.4 Eaux traitées

1.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.4.2 Production



Le SMDEA exploite 12 stations de traitement, 118 traitements Ultra-Violet, 57 chloration au Cl₂ gazeux et 60 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Tour du Crieu	Décantation, coagulation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
Carbonne	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
Le Mas d'Azil	Décantation, coagulation floculation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
Foix Prat d'Albis	coagulation floculation, filtration, UV
Foix Vignoble	Ultra-Filtration + Cl ₂ gazeux
Serres sur Arget	Coagulation floculation + Filtration + UV + Cl ₂ gazeux
Soulan	Filtration + remise à l'équilibre calco-carbonique + Cl ₂ gazeux
Bélesta	Ultra-filtration + Cl ₂ gazeux
Montferrier	Filtration + Cl ₂ gazeux
Mérens les Vals	Ultra-Filtration
Auzat - Marc	Ultra-Filtration
Douctouyre	Ultra-Filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total du volume produit (V1)	13 005 036	12 171 363	-6,41%	62,62 %

1.4.3 Achats d'eaux traitées



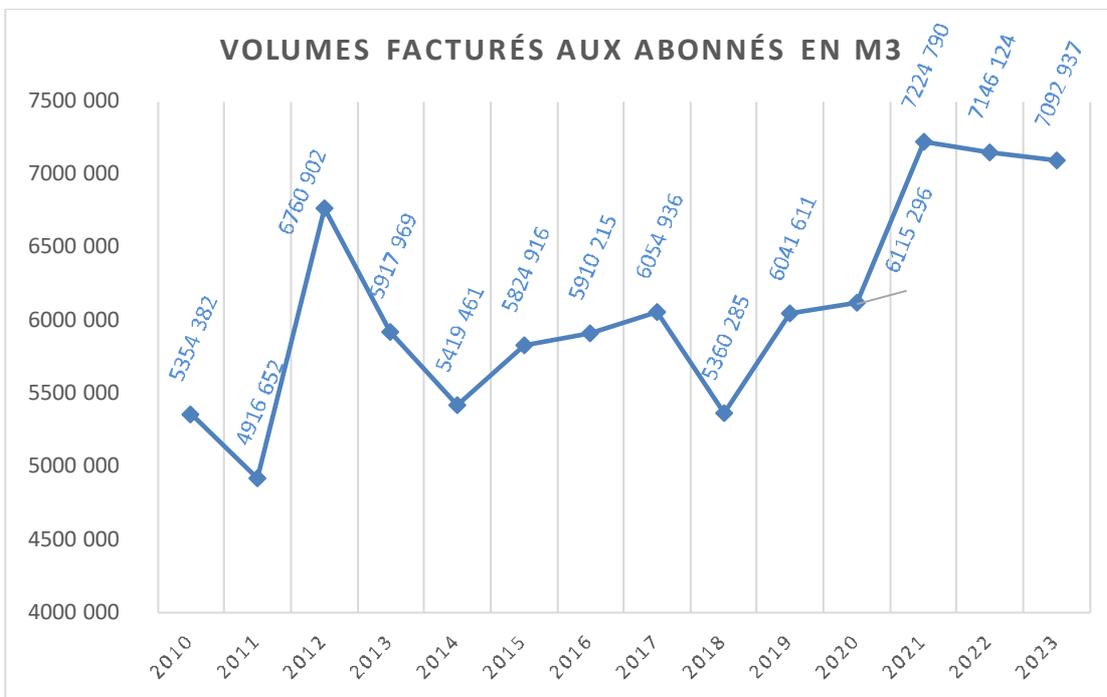
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Total d'eaux traitées achetées (V2)	868 230	1 082 064	24,63%	67,52 %

1.4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	7 146 124	7 092 937	-0,74%
Total vendu à d'autres services (V3)	1 016 291	1 378 002	35,59%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.4.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	138 438	135 834	-1,88%
Volume de service (V9)	127 454	123 472	-3,12%

1.4.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m³/an	Exercice 2023 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	7 411 984	7 352 112	-0,81%

1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **4 552** kilomètres au 31/12/2023 (4 545 au 31/12/2022).

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

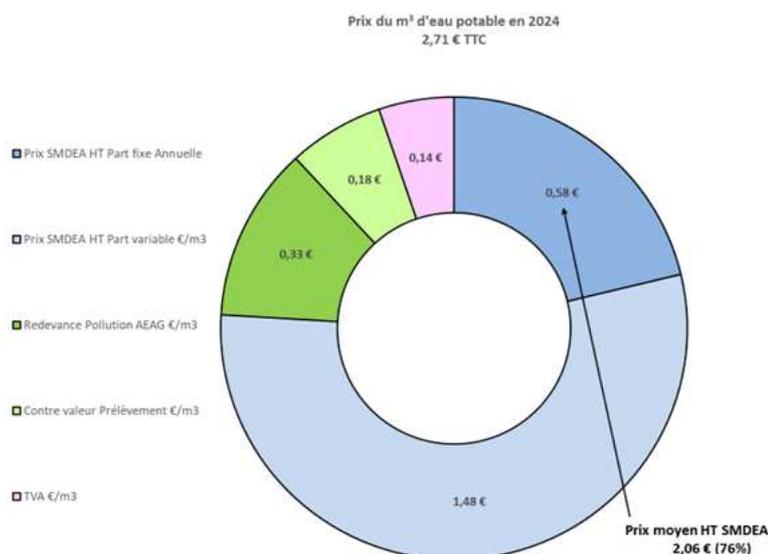
Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	66 €	69 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,4 €/m ³	1,48 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,157 €/m ³	0,157 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les frais d'accès au service



2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	66,00	69,00	4,55%
Part proportionnelle	168,00	177,60	5,71%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	234,00	246,60	5,38%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	18,84	21,60	14,65%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	16,08	16,93	5,29%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	74,52	78,13	4,84%
Total	308,52	324,73	5,25%
Prix TTC au m³	2,57	2,71	5,45%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 5 950 741 m³/an.

2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	13 207 419,01 €	13 765 573,63 €	1,04%
Recettes redevance prélèvement	998 998,29 €	987 825,76 €	-0,99%
Recettes redevance pollution	1 890 775,00 €	1 870 601,83 €	-0,99%
Recette de vente d'eau en gros	1 355 740,00 €	1 434 173,87 €	1,06%
Total recettes de vente d'eau	17 452 932,30 €	18 058 175,09 €	1,03%
Recettes liées aux travaux	732 452,57 €	898 064,73 €	1,23%
Autres recettes	708 959,89 €	720 612,38 €	1,02%
Total autres recettes	1 441 412,46 €	1 618 677,11 €	1,12%
Total des recettes	18 894 344,76 €	19 676 852,20 €	1,04%

Source : Compte administratif

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 18 058 175,09 € (17 452 932,30 € au 31/12/2022).

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

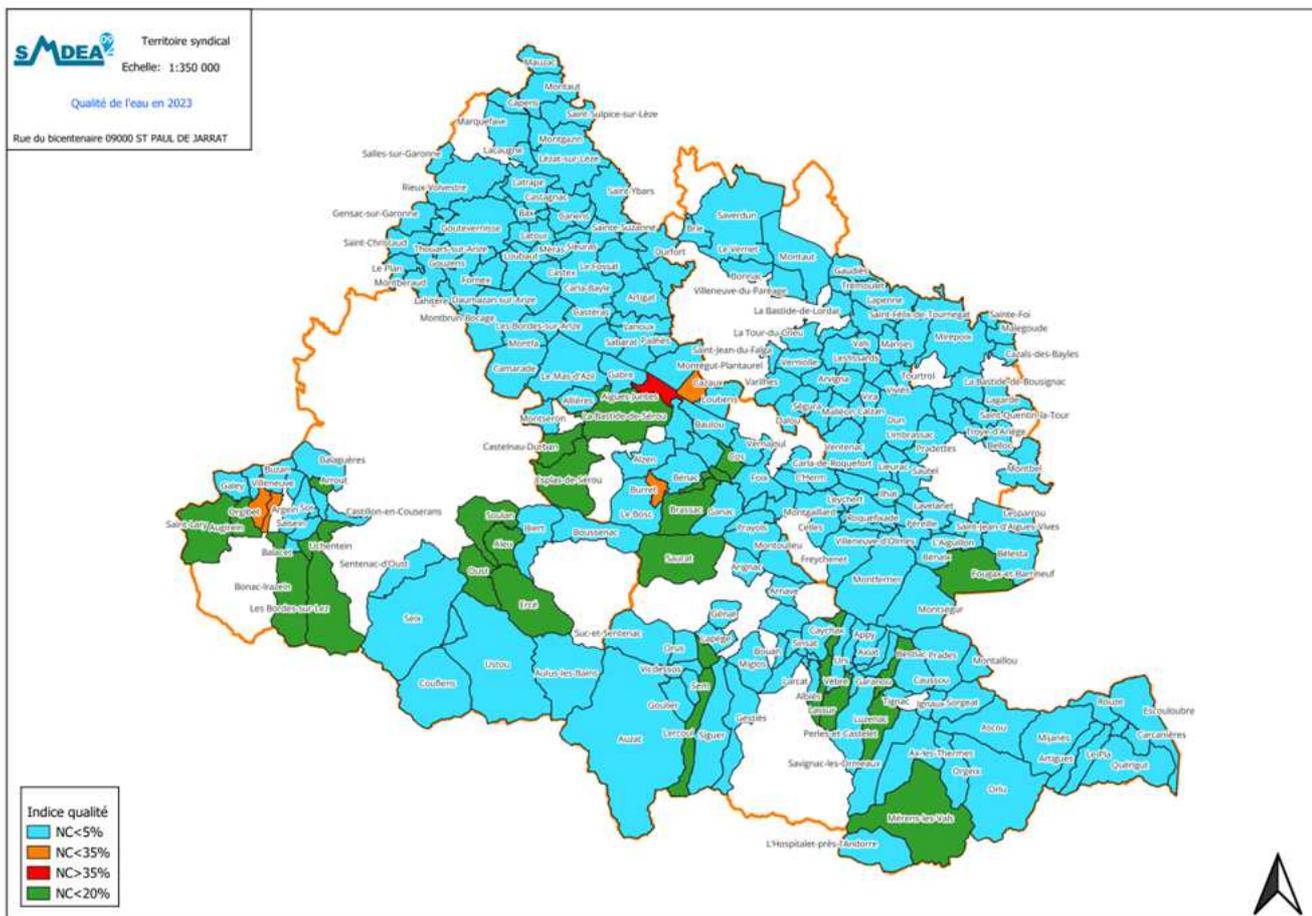
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	2 528	184	2 449	201
Paramètres physico-chimiques	2 592	40	2 506	41

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	92,72%	91,79%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,46%	98,36%



3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Pour l'année 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 113 points (100 points en 2022).

3.3 Indicateurs de performance du réseau



3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution

qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

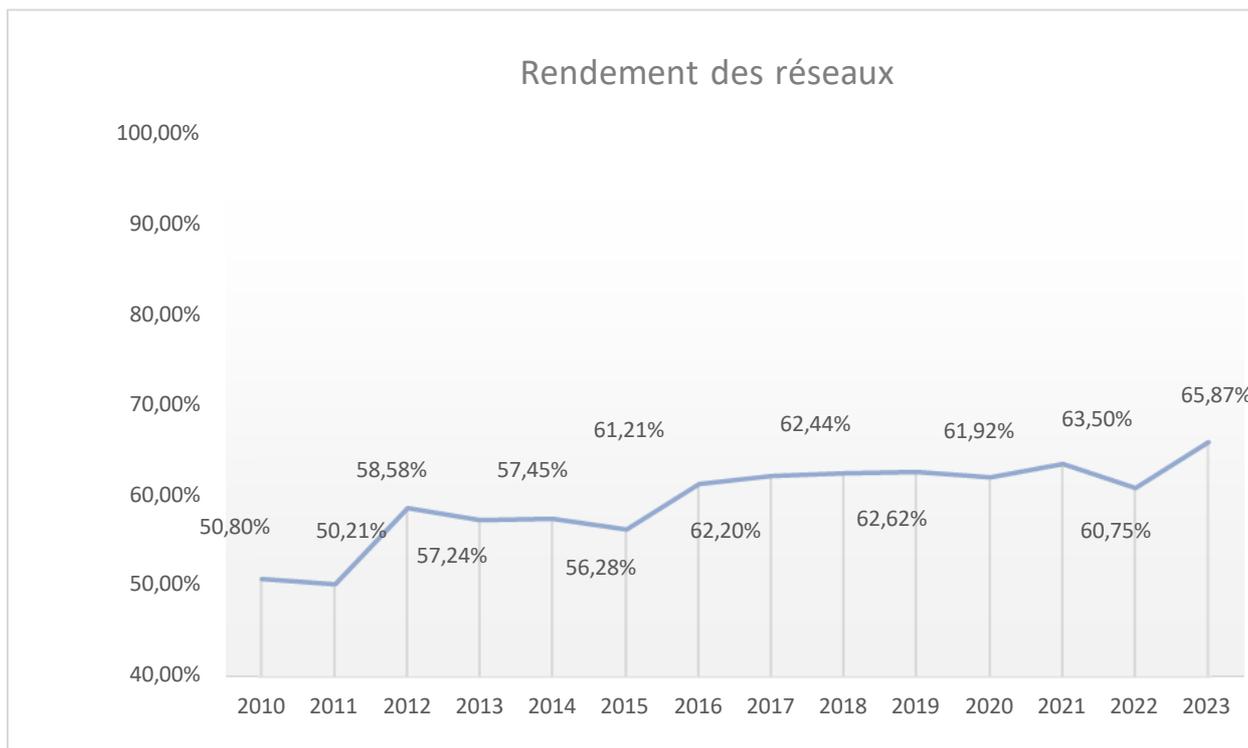
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	60,75 %	65,87 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,5	4,425
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	55,58 %	59,20 %



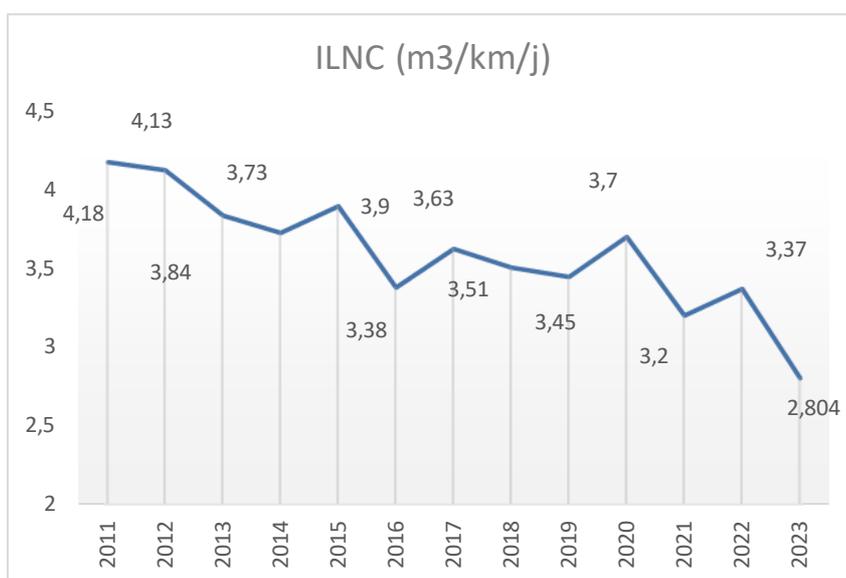
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - (V_7 + V_9)}{(365 * \text{linéaire du réseau en km})}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,804** m³/j/km (3,37 en 2022).



3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **2,722** m³/j/km (3,28 en 2022).



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	7,90	7,25	23,55	44,63	36,53
Taux de renouvellement annuel en %	0,18	0,16	0,53	0,98	0,80

Au cours des 5 dernières années, 101,76 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,5% (0,45 en 2022).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023

, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **63,9%** (63,47% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 676 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **8,88** pour 1 000 abonnés (11,63 en 2022).

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2022).

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



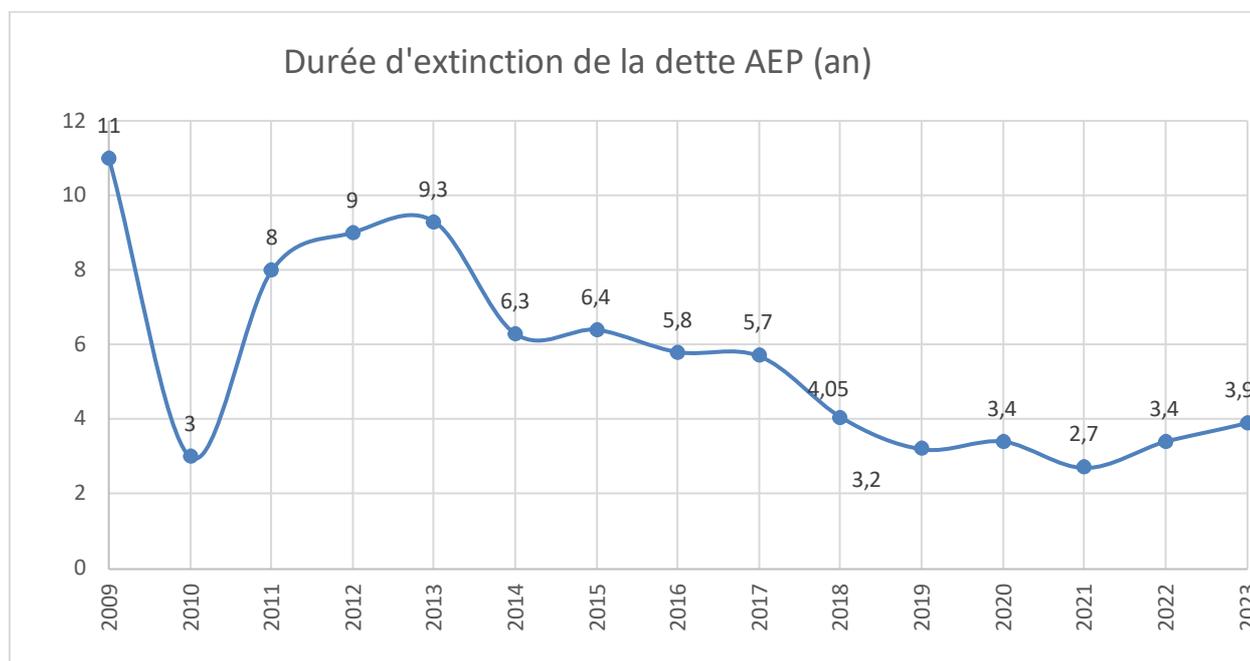
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	18 410 958	20 609 521
Epargne brute annuelle en €	5 421 202	5 237 255
Durée d'extinction de la dette en années	3,4	3,9

Source : *Compte administratif*

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 3,9 ans (3,4 en 2022).



3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

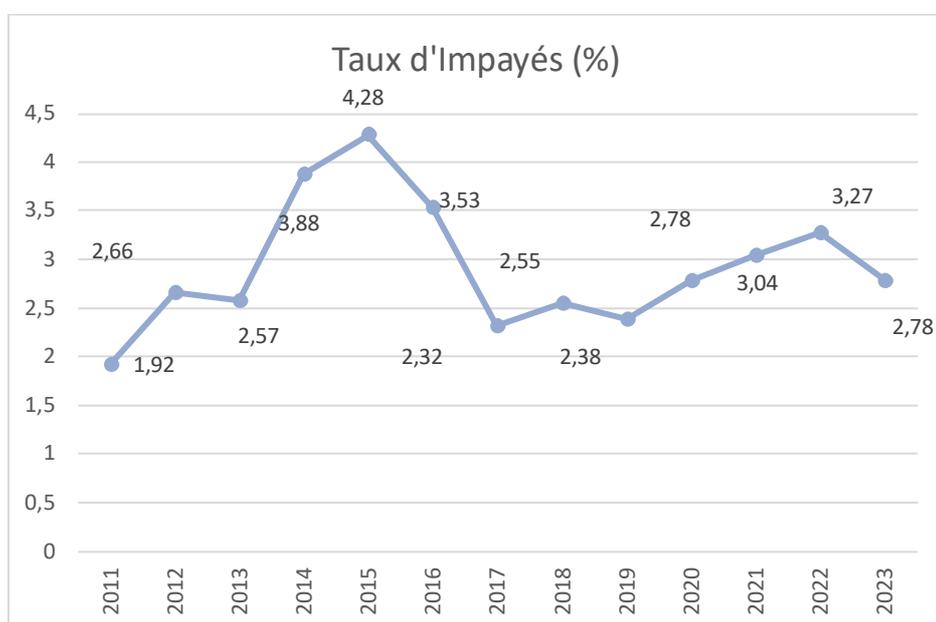


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **2,78%** (3,27 en 2022).



3.9 Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 235

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de **3,12** pour 1000 abonnés (4,06 en 2022).

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		18 410 958	20 609 251
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 297 445	1 402 652
	en intérêts	456 753	681 942

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 4 940 436 € (3 182 501 € en 2022).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2023, 362089,10 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0512 €/m³ (0,0384 €/m³ en 2022).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	130 399	134 679
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,57	2,71
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92,72%	91,8%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,46%	98,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	113
P104.3	Rendement du réseau de distribution	60,75%	65,87%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,37	2,804
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,28	2,722
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,45%	0,5%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63,47%	63,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0384	0,0512
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	11,63	8,88
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,4	3,94
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,27%	2,78%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,06	3,12

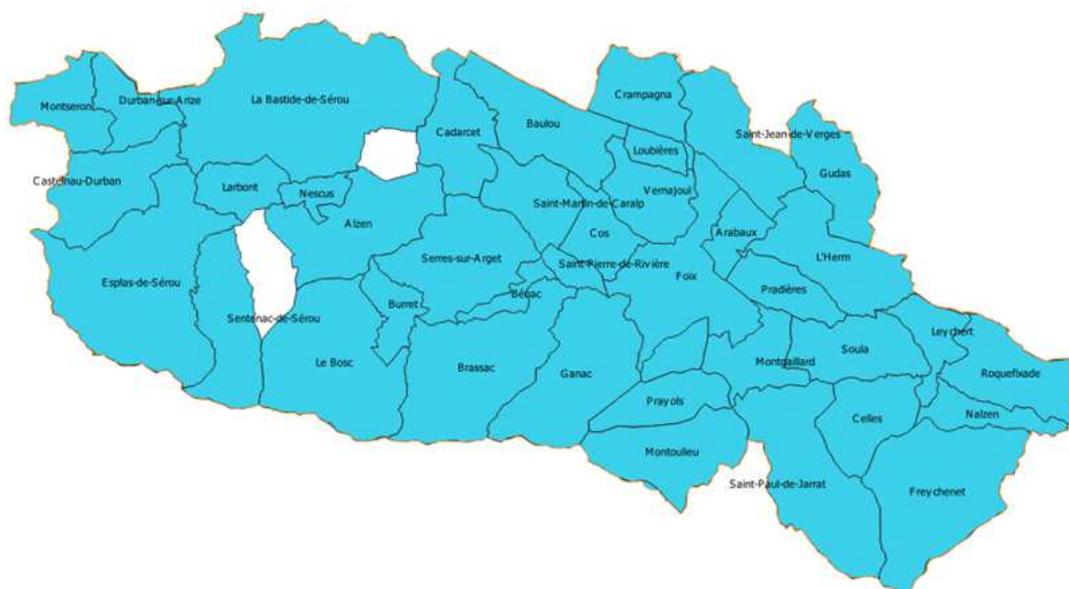
* Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénéac, Burret, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Le Bosc, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint Martin de Caralp, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 28 031 habitants au 31/12/2023 (28 018 au 31/12/2022).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 15 724 abonnés au 31/12/2023 (15 630 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,55 abonnés/km au 31/12/2023 (20,42 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,78 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,79 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 93,4 m³/abonné au 31/12/2023. (99,54 m³/abonné au 31/12/2022).

7.1.4 Eaux brutes



7.1.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 857 229 m³ pour l'exercice 2023 (2 279 574 pour l'exercice 2022).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

7.1.4.2 Achats d'eaux brutes

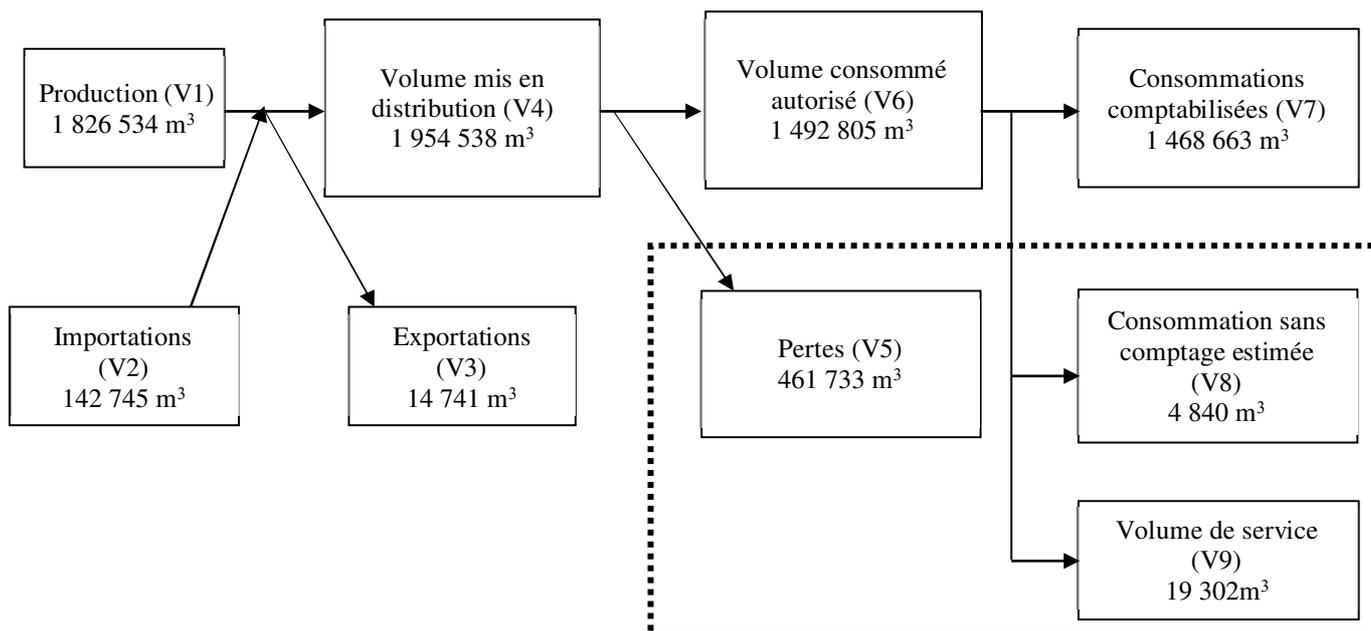


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.1.5 Eaux traitées



7.1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023





Le service a 3 stations de traitement, 30 traitements UV, 11 chlorations au chlore gazeux et 19 chlorations au chlore liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
FOIX PRAT D'ALBIS	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV
FOIX VIGNOBLE	ULTRA FILTRATION + Cl ₂ gazeux
SERRES SUR ARGET	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV + Cl ₂ gazeux
ALZEN	Cl ₂ gazeux
BRASSAC – BURGES	Cl ₂ gazeux
LE BOSC (LA PICHE)	Cl ₂ gazeux
CADARCET	UV + Cl ₂ liquide
CASTELNAU DURBAN-LABORIE	UV + Cl ₂ liquide
CASTELNAU DURBAN-RÉSERVOIR	Cl ₂ gazeux
CASTELNAU DURBAN ESPY	UV + Cl ₂ liquide
CELLES	Cl ₂ liquide SOLAIRE
COS-LIZONNE	Cl ₂ liquide
CRAMPAGNA-PUITS	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
DURBAN SUR ARIZE	Cl ₂ gazeux
ESPLAS DE SÉROU GÉNAT	Cl ₂ liquide
FERRIÈRES SUR ARIÈGE	UV + Cl ₂ liquide
FOIX – LE TRAC	Cl ₂ gazeux
FREYCHENET – TRAGINE	Cl ₂ gazeux
GANAC	UV + Cl ₂ liquide
LA BASTIDE DE SEROU-BROUZENAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-COURONNE	UV + Cl ₂ liquide
LA BASTIDE DE SEROU-TOUR DE LOLY	UV + Cl ₂ liquide avec une injection sur chacune des 2 zones
LA BASTIDE DE SÉROU SUZAN	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
LARBONT	UV
L'HERM SARRAT	UV + Cl ₂ liquide
L'HERM CALMETTE	UV
MONTGAILHARD	UV
MONTOULIEU GOULZEN D'EN HAUT	UV
MONTOULIEU MANSIOUX	UV
MONTOULIEU SEIGNAUX	UV
NESCUS	UV + Cl ₂ liquide
PRADIERES	UV + Cl ₂ liquide
PRAYOLS- CITADELLE	UV
PRAYOLS-PECH	UV + Cl ₂ liquide
ROQUEFIXADE- COULZONNE	UV
ROQUEFIXADE- LANDES	UV
ROQUEFIXADE- SAINT MARTIN	UV + Cl ₂ liquide

SAINT MARTIN DE CARALP COL DEL BOUICH	UV + Cl ₂ liquide
SAINT MARTIN DE CARALP TRESBENS	UV + Cl ₂ liquide
SOULA – ENRIVIERE	UV + Cl ₂ liquide
SENTENAC DE SÉROU	Cl ₂ liquide SOLAIRE
SOULA – ENRIVIERE VERS MONTGAILHARD	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-RTE DE LABAT	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-ANTRAS	UV + Cl ₂ gazeux
SAINT PAUL DE JARRAT-LABAT	UV
VERNAJOUL	Cl ₂ gazeux

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
FATA N°5 SUPERIEUR	2 457	2 952	20,1%	40
FOUNT DE LA BENE	806	924	14,6%	80
Le Bez	13 197	9 699	-26,5%	80
GOUTTO LARGO 3 BRASSAC	23 727	17 639	-25,7%	40
Prat des Ponces	13 197	9 698	-26,5%	80
Pujols	0	0	____%	80
Fontaine de Prat de Lasalle	13 197	9 698	-26,5%	40
TEULIERES INFERIEURES 4 CAPTAGES	24 821	17 625	-29%	40
FATA N°6 MILIEU	2 457	2 953	20,2%	40
SAHUC	1 623	1 338	-17,6%	20
SOURCE DE RILLE ESPLAS DE SEROU	510	510	0%	60
ROQUEFORT (4,5)	1 919	1 622	-15,5%	60
GOUTTO LARGO 4 BRASSAC	23 727	17 639	-25,7%	40
POUTET	1 920	1 616	-15,8%	60
ROQUEFORT (1,2,3,)	5 759	4 852	-15,8%	60
HAUTS DE ROBERT (7,8,9,11) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
TEULIERES SUPERIEURE PICOU	24 822	17 626	-29%	40
ARGET LAS PRADOS	67 818	53 610	-20,9%	80
FATA SENTENAC DE SEROU	2 458	2 953	20,1%	50
MOYENS ROBERT (14,15,17,19,20) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
SOURCE D'ESTALS	1 088	1 088	0%	20
BRAGAT3 LA PRAIRIE SUZAN	58 135	42 079	-27,6%	40
FORMIQUE PLANEL SARRAT USCLA	0	0	____%	0

C SOURCE DE LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	6 445	5 498	-14,7%	60
BAS DE ROBERT (22,23,24) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
BRAGAT1 SUZAN (ANCIEN) SUZAN	26 240	18 003	-31,4%	60
C7 SOURCE DE GENESE FERRIERES SUR ARIEGE	6 445	5 498	-14,7%	40
BAS DE ROBERT (28,29) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
POUMAROLS (1.2.3.4) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
C11M10 SOURCE DE FONTFROIDE FERRIERES SUR ARIEGE	6 445	5 498	-14,7%	80
GOURES (FERRANES) ALZEN	14 396	23 518	63,4%	60
LE COURTAL (LE FREYCHE) BALES ESPLAS DE SEROU	1 210	1 619	33,8%	40
SOURCE DE L'ESPY Montseron	0	0	____%	80
FONTAINE DE MARION CAPT N°1 GANAC	27 314	26 392	-3,4%	60
FONT BLAZY 1 ALZEN	8 708	7 096	-18,5%	80
MELANGE CAPTAGES N° 5 GANAC	0	0	____%	60
FONTAINE DE BLADAS capt n° 3 Ganac	12 492	13 194	5,6%	80
BESOLE Esplas de Sérrou	47 270	30 979	-34,5%	60
C2-3-4-5 SOURCES INF LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	6 445	5 498	-14,7%	60
FOUNT DE FAOURE FREYCHENET	1 309	224	-82,9%	80
SOURCE DE LA GOUTTE FERRIERES SUR ARIEGE	6 445	5 498	-14,7%	40
CAPATAGE PERDU (62) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
LA CITADELLE Prayols	32 822	21 483	-34,5%	80
C10M8 SOURCE LE PAYRASTE FERRIERES SUR ARIEGE	6 445	5 498	-14,7%	50
FONTAINE DE SARRAT HERM (L')	48 503	42 125	-13,2%	60
BARBES NEGRES Baulou	0	0	____%	80
BAS DE ROBERT (30) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
C12M11 SOURCE DE LACOUT FERRIERES SUR ARIEGE	6 445	5 498	-14,7%	50
GOUTTO LARGO 1 Brassac	23 726	17 639	-25,7%	40
PLANCOURONNE BAULOU	0	0	____%	40
TINDARELLE NESCUS	340	340	0%	20
FOUNT GRAND PRADIERES	6 474	3 298	-49,1%	20
LES VERGES SUD CHAMP REDON Crampagna	119 132	93 835	-21,2%	80

MONTCOUSTANS N°6	1 920	1 616	-15,8%	60
MONTCOUSTANS N°5	1 919	1 616	-15,8%	60
SOURCE DE SOUBIDOU FREYCHENET	511 361	441 134	-13,7%	80
C9 SOURCE DE COURTAL BASSET FERRIERES SUR ARIEGE	6 446	5 498	-14,7%	80
FONT BLAZY 2 ALZEN	8 709	7 097	-18,5%	80
LA PIGNE NORD Baulou	170	170	0%	40
MONTCOUSTANS N°7	1 919	1 616	-15,8%	60
FONT BLAZY 3 ALZEN	8 709	7 097	-18,5%	80
LES VERGES NORD CHAMP REDON Crampagna	119 131	93 834	-21,2%	80
MONTCOUSTANS N°2	1 920	1 616	-15,8%	60
MONTCOUSTANS N°4	1 920	1 616	-15,8%	60
SEGALAS LA BASTIDE DE SEROU	36 413	11 603	-68,1%	20
EMBALLE 3 SAINT PAUL DE JARRAT	76 685	51 201	-33,2%	80
EYCHAOUS LARBONT	2 000	2 670	33,5%	50
MONTCOUSTANS N°3	1 919	1 616	-15,8%	60
LA TOUR DE LOLY La Bastide de Serou	50 678	25 243	-50,2%	60
LE COFFRE CADARCET	19 307	15 936	-17,5%	40
MONTCOUSTANS N°1	1 919	1 616	-15,8%	60
PEYFOURCAT MOUILLANE BAULOU	0	0	___%	40
PRAT D4ARQUET (36,37,39,40) PRAYOLS	19 390	19 488	0,5%	60
FONT CARBONIERE 1 ET 2 PRAYOLS	1 117	1 213	8,6%	80
MELANGE CAPTAGES N° 4 GANAC	0	0	___%	60
La BECEDE - PIGNE SUD Baulou	0	0	___%	40
LA ARIE (Liquet) BROUZENAC Bastide de Serou	9 939	5 315	-46,5%	50
FONTAINE DE COUMECH Esplas de Sérrou	14 620	13 915	-4,8%	40
PLA MARTY (34) GANAC	19 391	19 488	0,5%	60
BARBET ou FEILLET Castelnau Durban	2 142	2 553	19,2%	40
SOURCE DE CALAMIERE FREYCHENET	1 310	225	-82,8%	80
Captage Breigne	2 933	4 836	64,9%	20
CHEMINS CROISES (56) PRAYOLS	19 391	19 488	0,5%	60
MELANGE CAPTAGES N° GANAC	0	0	___%	60

FONTANAL SAINT PAUL DE JARRAT	76 685	51 202	-33,2%	80
Captage Madranque	2 932	4 837	65%	20
CHEMINS CROISES (50,51,52) PRAYOLS	19 391	19 488	0,5%	60
CAPATGEN°2 ORRI GANAC	12 352	13 195	6,8%	60
EMBALLE 2 SAINT PAUL DE JARRAT	76 685	51 201	-33,2%	80
Captage Monner	2 933	4 837	64,9%	20
CAPTAGE 12 PRAT D'ALBIS PRAYOLS	19 391	19 488	0,5%	60
MELANGE CAPTAGES N°1 GANAC	0	0	___%	60
MELANGE CAPTAGES N°2 GANAC	0	0	___%	60
COULZONNE	1 615	1 615	0%	40
CAUTIRAC	4 845	4 845	0%	40
SOURCE DE CUILLERE ESPLAS DE SEROU	497	628	26,4%	60
LE FOUR	2 933	4 837	64,9%	20
SOURCE DE BOURREL (MARROUS)	2 932	4 837	65%	40
FALQUET	2 932	4 836	64,9%	40
MELANGE CAPTAGES N°6 GANAC	0	0	___%	60
SOURCE DU BAOUTOURAS	1 088	1 088	0%	40
EMBALLE 1 SAINT PAUL DE JARRAT	76 684	51 201	-33,2%	80
RIOU ROQUEFIXADE	19 329	16 065	-16,9%	40
SOURCE DE SAOURY	1 088	1 088	0%	40
SOURCE LE LANET	1 088	1 088	0%	4
FONTAINE DES CAS OU DES CHIENS	1 088	1 088	0%	20
SOURCE DE LA CALMETTE HERM	340	340	0%	60
TURAS	1 651	1 488	-9,9%	80
EN RIVIERE SOULA	21 598	28 831	33,5%	50
CHARBIGNIERES SAINT PAUL DE JARRAT	76 684	51 201	-33,2%	80
CHEMINS CROISES (42,44,46,48)	19 391	19 488	0,5%	60
GOUTTO LARGO 2	23 728	17 638	-25,7%	40
Total du volume produit (V1)	2 247 584	1 826 534	-18,7%	67,46

7.1.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
CC COUSERANS PYRENÉES	1 308	867	-33,72%	40
UTE BASSE ARIEGE	70 932	138 201	94,86 %	80
SIVOM DU TERREFORT	1 641	1 232	-24,92 %	80
UTE PAYS CATHARE	1 866	2 445	31,03%	67
Total d'eaux traitées achetées (V2)	75 849	142 745	88,2%	80

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 414 014	1 327 702	-6,1%
Abonnés non domestiques ⁽¹⁾	141 740	140 961	-0,6%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 555 754	1 468 663	-5,6%
CC COUSERANS PYRENÉES ⁽²⁾	2 036	2 234	9,72%
UTE BASSE ARIEGE ⁽²⁾	3 378	12 507	270,25%
Total vendu à d'autres services (V3)	5 414	14 741	172,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 840	4 840	0%
Volume de service (V9)	22 934	19 302	-15,8%

7.1.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 583 528	1 492 805	-5,7%

7.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 765,24 kilomètres au 31/12/2022 (749,8 au 31/12/2021).

7.1.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	28 018	28 031
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	90,4%	89,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	97,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	68,4%	76,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,7	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,6	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,69%	0,66%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68,1%	68,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,061	0,0845
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,34	6,87
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,29	2,35

7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



^



7.2.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aignes-Juntes, Allières, Artigat, Bax, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Capens, Carbonne, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Cazaux, Daumazan-sur-Arize, Durfort, Fornex, Gabre, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, La Bastide-de-Besplas, Lacaugne, Lahitère, Lanoux, Lapeyrère, Latour, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Plan, Les Bordes-sur-Arize, Loubaud, Lézat-sur-Lèze, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Mauzac, Monesple, Montaut, Montberaud, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montfa, Montgazin, Montégut-Plantaurel, Mèras, Pailhès, Rieux, Sabarat, Saint-Christaud, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Sieuras, Thouars-sur-Arize, Villeneuve-du-Latou

7.2.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 29 285 habitants au 31/12/2023 (29 163 au 31/12/2022).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 15 250 abonnés au 31/12/2023 (15 193 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,14 abonnés/km au 31/12/2023 (10,1 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,92 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,92 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109,34 m³/abonné au 31/12/2023. (116,12 m³/abonné au 31/12/2022).

7.2.4 Eaux brutes



7.2.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 753 457 m³ pour l'exercice 2022 (2 749 415 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
PLAINE DE GARONNE	101 916	108 790	6,7%
TERRE ROUGE	10 939	6 189	-43,4%
MONTEGUT PLANTAUREL	14 775	3 629	-75,4%
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	4 524	2 871	-36,5%
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	101 916	108 790	6,7%
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 399 926	1 378 546	-1,5%
PAS DEL ROC	10 939	6 189	-43,4%
ROQUEBRUNE	1 104 558	956 058	-13,4%
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	3 964	2 528	-36,2%
Total	2 753 457	2 573 590	-6,5%

7.2.4.2 Achats d'eaux brutes

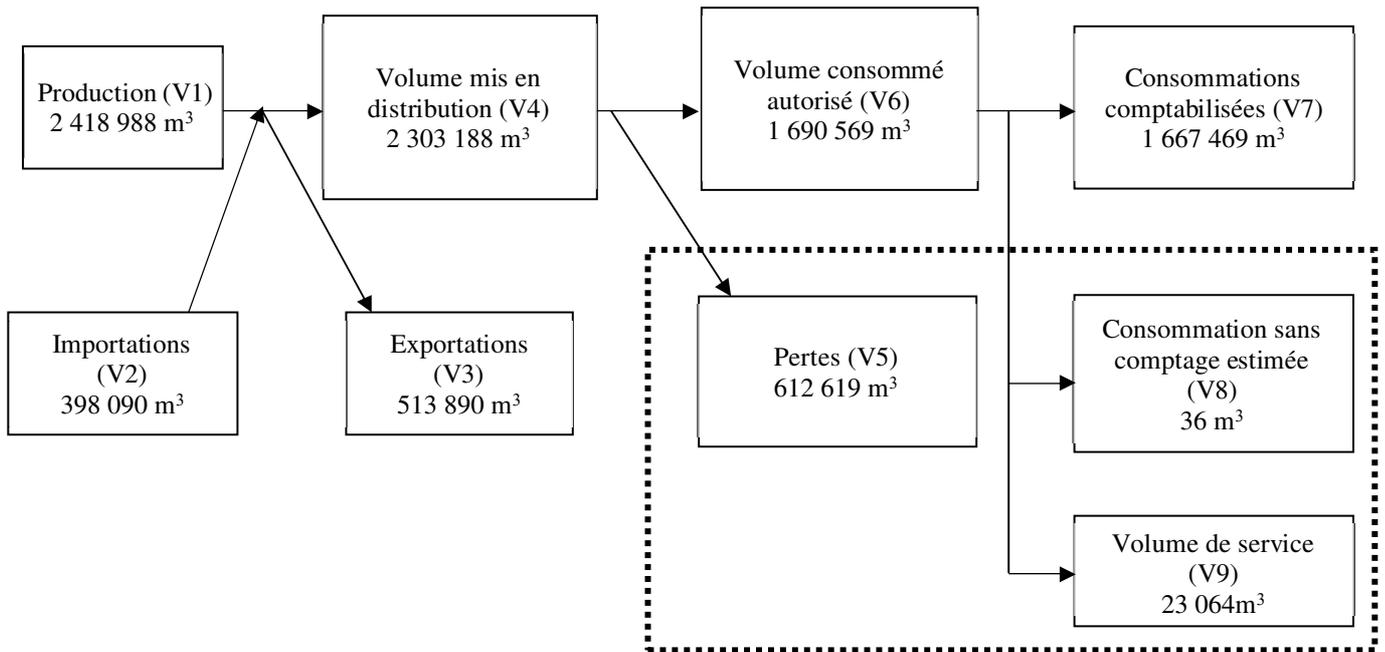


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.2.5 Eaux traitées



7.2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



7.2.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 3 traitements UV, 17 chlorations au Cl₂ gazeux et 1 chlorations au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
CARBONNE	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
LE MAS D'AZIL	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
AIGUES-JUNTES	UV
GABRE-PAS DEL ROC	UV
GABRE- TERREROUGE	UV
GENSAC SUR GARONNE	Cl ₂ gazeux
CASTAGNAC	Cl ₂ gazeux
LAHITERE	Cl ₂ gazeux
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	Cl ₂ gazeux
BORDES SUR ARIZE (LES)	Cl ₂ gazeux
MAS D'AZIL (LE) – BALUET	Cl ₂ gazeux
MONTEGUT PLANTAUREL	Cl ₂ gazeux
MONTESQUIEU VOLVESTRE (CASTERAS)	Cl ₂ gazeux
RIEUX VOLVESTRE	Cl ₂ gazeux
SIEURAS	Cl ₂ gazeux
SAINT SULPICE SUR LEZE	Cl ₂ gazeux
LEZAT SUR LEZE	Cl ₂ gazeux
MONTAUT	Cl ₂ gazeux
LACAUGNE	Cl ₂ gazeux
PAILHES	Cl ₂ gazeux
PAILHES (PISSE POIVRE)	Cl ₂ gazeux
SALLES SUR GARONNE	Cl ₂ gazeux
ALLIÈRES PRUGNOUS	Cl ₂ liquide

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
PLAINE DE GARONNE	101 916	108 790	6,7%	50
TERRE ROUGE	10 939	6 189	-43,4%	20
MONTEGUT PLANTAUREL	14 775	3 629	-75,4%	40
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	4 524	2 871	-36,5%	50
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	101 916	108 790	6,7%	50
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 337 044	1 309 666	-2%	50
PAS DEL ROC	10 939	6 189	-43,4%	40
ROQUEBRUNE	1 009 367	870 336	-13,8%	60
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	3 964	2 528	-36,2%	40
Total du volume produit (V1)	2 595 384	2 418 988	-6,8%	53,47

7.2.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m3	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SIVOM DU TERREFORT	792	762	3,79 %	80
VILLE DE CARBONNE	32 684	52 264	59,91 %	50
CC COUSERANS PYRÉNÉES	184 616	160 603	-13%	60
SIE COTEAUX DU TOUCH	190 910	90 378	-52,66%	100
SPEHA	106 397	94 083	-11,57%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	515 399	398 090	-22,8%	73

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 565 942	1 469 200	-6,2%
Abonnés non domestiques	198 269	198 269	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 764 211	1 667 469	-5,5%
SIE COTEAUX DU TOUCH ⁽²⁾	8 418	7 821	-7,1 %
VILLE DE CARBONNE ⁽²⁾	536 515	506 069	-5,67 %
Total vendu à d'autres services (V3)	544 933	513 890	-5,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	53	36	-32,1 %
Volume de service (V9)	25 815	23 064	-10,7%

7.2.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 790 079	1 690 569	-5,6%

7.2.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



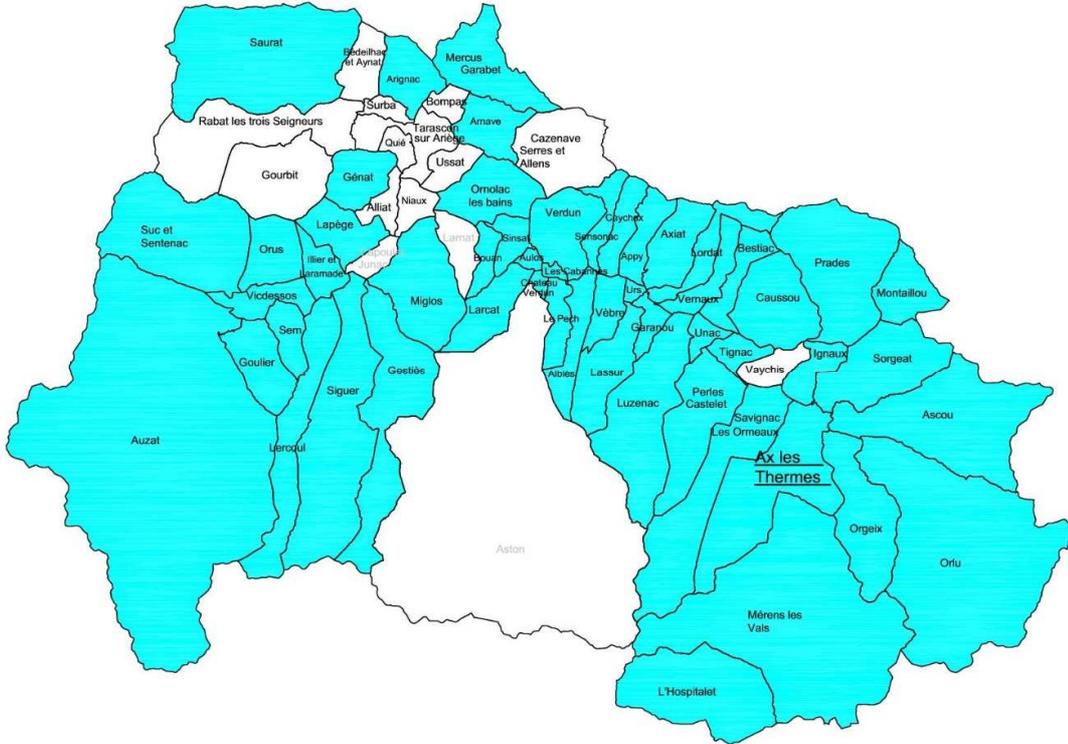
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 504,93** kilomètres au 31/12/2022 (1 497,12 au 31/12/2021).

7.2.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	29 163	29 285
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,8%	98,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,6%	97,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,1%	78,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,5	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,31%	0,34%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,7%	56,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0273	0,023
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	10,93	9,9
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,02	3,21

7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.3.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albiès, Appy, Arignac, Arnave, Ascou, Aulos-Sinsat, Auzat, Ax-les-Thermes, Axiat, Bestiac, Bouan, Caussou, Caychax, Château-Verdun, Garanou, Gestiès, Génat, Ignaux, Illier-et-Laramade, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lapège, Larcac, Lasser, Lercoul, Les Cabannes, Lordat, Luzenac, Mercus-Garrabet, Miglos, Montailou, Mérens-les-Vals, Orgeix, Orlu, Ormolac-Ussat-les-Bains, Orus, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Senconac, Siguer, Sorgeat, Tignac, Unac, Urs, Verdun, Vernaux, Val de Sos, Vèbre

7.3.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **18 189** habitants au 31/12/2023 (18 112 au 31/12/2022).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 489** abonnés au 31/12/2023 (10 420 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,15 abonnés/km au 31/12/2023 (25,12 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,73 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,74 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109,2 m³/abonné au 31/12/2023. (113,66 m³/abonné au 31/12/2022).

7.3.4 Eaux brutes



7.3.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 373 085** m³ pour l'exercice 2023 (2 783 306 pour l'exercice 2022).

7.3.4.2 Achats d'eaux brutes

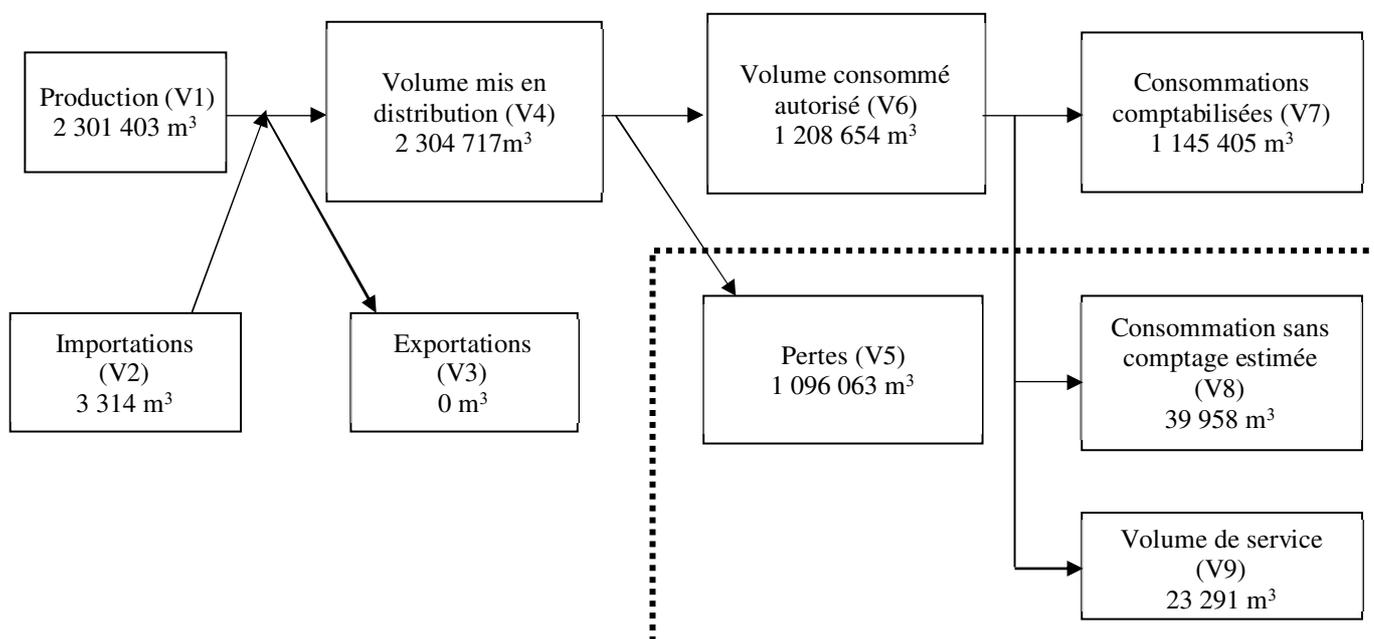


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.3.5 Eaux traitées



7.3.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023





Le service a 2 stations de traitement, 54 traitements UV, 14 chlorations au Cl₂ gazeux et 12 chlorations au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
MERENS LES VALS	ULTRA FILTRATION
AUZAT MARC	ULTRA FILTRATION + Cl ₂ gazeux
ALBIES- NAPPY	UV
ALBIES – PAROUMES	UV
APPY	UV
ARIGNAC	UV
ARIGNAC MÉNAC	UV
ARNAVE- BEUTES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ASCOU – STATION DE SKI	UV + Cl ₂ gazeux
AULOS	UV + Cl ₂ liquide
AUZAT- ARTIES	UV
AUZAT- HOURRE	UV + Cl ₂ liquide
AUZAT- REMOUL	UV + Cl ₂ liquide
AX LES THERMES- LE SAQUET BONASCRE	UV
AX LES THERMES – GUILLEMOU	UV + Cl ₂ gazeux
AXIAT	UV
BESTIAC	UV
CAUSSOU	UV
CAYCHAX	UV
GARANOU	UV
GENAT (VILLAGE)	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GESTIES- FONTVIELLE	UV
GESTIES- LIGOUNAT	UV
GOULIER	UV
GOULIER (STATION DE SKI)	UV
ILLIER	UV
LARCAT	UV
LASSUR	UV
LES CABANNES- LE PECH	UV
LES CABANNES- BEILLE	UV
LORDAT	UV
LUZENAC	UV
LUZENAC	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING- AMPLAING	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING – CROQUIE	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING	UV
MERENS LES VALS	UV
MONTAILLOU	UV
ORLU – LES FORGES	UV
ORNOLAC – USSAT LES BAINS	UV + Cl ₂ gazeux
PRADES	UV

SIGUER	UV + Cl ₂ gazeux
SIGUER SARRADEIL	UV
SINSAT	UV + Cl ₂ liquide
SORGEAT	UV
SUC et SENTENAC- LA RIEROLE	UV
SUC et SENTENAC- LA RUERE	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
UNAC	UV
URS-VEBRE	UV + Cl ₂ gazeux
VERDUN	UV
VERNAUX	UV
ASCOU – LEYCHERQUE	Cl ₂ gazeux
AUZAT VILLAGE	Cl ₂ gazeux
AUZAT – REPARTITEUR AUZAT VICDESSOS	Cl ₂ gazeux
AX LES THERMES L'ORRY	Cl ₂ gazeux
MERCUS GARRABET AMPLAING – JARNAT	Cl ₂ gazeux
ORLU	Cl ₂ gazeux
SAURAT TRAGINE	Cl ₂ gazeux
SUC ET SENTENAC SUC	Cl ₂ gazeux
VEBRE	Cl ₂ gazeux
AX LES THERMES - PETCHES	Cl ₂ liquide solaire
IGNAUX	Cl ₂ liquide solaire
GÉNAT	Cl ₂ liquide solaire
LAPEGE	Cl ₂ liquide solaire
SEM	Cl ₂ liquide solaire
ORNOLAC USSAT LES BAINS BARRY D'EN HAUT	Cl ₂ liquide
AUZAT OLBIER	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ORGEIX	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
LES BALS INFERIEUR	42 909	31 499	-26,6%	80
CAMOUSSEILLES NORD ET SUD	29 986	25 912	-13,6%	40
FONTFREDE 3	14 871	13 524	-9,1%	60
LES GOUTILS N°1,2,3,4,5	912 065	733 414	-19,6%	60
PRAT COMMUNAL HAUT INFERIEUR	0	0	___%	0
FONTFREDE 2	14 871	13 524	-9,1%	60
SOURCE JEUZET RIVE DROITE AMONT	39 062	28 076	-28,1%	40
ZAGALS SOURCE SUPERIEURE	1 147	519	-54,8%	80
LAS COSTES	0	0	___%	40
PRISE D'EAU DU RUISSEAU D'EN BEYS	1 681	733	-56,4%	40
SOURCE N°2 DU BAC D'IGNAUX INF.	4 839	5 406	11,7%	80

SOURCE DE LA PRIME	46 702	50 315	7,7%	80
JASSE DE BAILLAGUES	25 397	8 238	-67,6%	80
BERNAT	4 838	5 405	11,7%	80
FONTFREDE 5	14 871	13 524	-9,1%	60
RIEUFRED (RAVIN DE FONTFREDE)	39 530	46 548	17,8%	60
JOUANNE 2 ANCIENNE AMONT PISTE	118	0	-100%	60
SOURCE DE JEUZET RIVE DROITE AVAL	39 062	28 076	-28,1%	40
FONTROUNE	119 275	89 721	-24,8%	60
LES BALS (SUPERIEURE)	104 357	147 368	41,2%	80
SOURCE DE JOUANNE 2 AVAL PISTE	119	0	-100%	80
FONTFREDE 7	14 871	13 524	-9,1%	60
PRE DE LA MOUILLERE	1 753	1 483	-15,4%	40
SOURCE DE LAGREOU (ARTIGUE)	6 806	270	-96%	60
CAPTAGE 1 SAQUET	855	796	-6,9%	60
SOURCE DE GES	22 013	25 017	13,7%	40
FONTVIELLE	1 140	1 087	-4,7%	80
SOURCE DE LA MOLLE	89 734	46 501	-48,2%	40
BOIS DE FABRE	20 405	23 474	15%	80
HORRY SOURCE INFERIEURE	13 657	8 899	-34,8%	80
SOURCE N° 1 DU BAC D'IGNAUX SUP.	4 839	5 406	11,7%	80
FOUNT SAINTO	60 532	62 008	2,4%	80
REGALECIA	270	1 470	444,4%	80
MANSEILLE 1,2,4,5,6	8 022	11 098	38,3%	60
FONT DEL BOUSSUT (PONT GAZEIL)	109 924	36 672	-66,6%	80
BEUTES	4 084	0	-100%	80
AL RANG	11 716	12 671	8,2%	60
PRISE D'EAU REMOUL	56 613	54 429	-3,9%	40
SOURCE DE PICHON	13 638	13 207	-3,2%	60
FRANQUE	7 899	13 519	71,2%	80
CAPTAGE 1 VILLAGE LAGAL	6 231	4 950	-20,6%	40
RANCIE	2 568	1 344	-47,7%	80
FONT DE BER (PLADETS)	2 746	1 845	-32,8%	20
SOURCE DE LA COUME	4 839	5 405	11,7%	80
NAU FONTS	9 845	11 427	16,1%	80
CAPTAGE 2 ET 3 SAQUET	855	796	-6,9%	60

FONTFREDE 2 SUD	8 022	11 098	38,3%	60
HAUT D'EMPERROT	1 005	842	-16,2%	40
SOURCE DE FERRIERES	5 756	7 001	21,6%	80
COUME BIELLE 1-2 INF	13 005	14 226	9,4%	80
SOURCE MONTANABLE PRAT NOUVEL	13 639	13 207	-3,2%	60
CAPTAGE DU BAS DU GRAND	8 021	11 098	38,4%	40
CAMPELS-HAUT	8 021	11 098	38,4%	60
FONT DU PESES	4 954	7 362	48,6%	40
FONTANA BIBO	66 437	45 828	-31%	80
PRADEL AMONT ou CAMPEL	22 651	20 321	-10,3%	80
BERNARDEL	1 579	1 879	19%	60
SOURCE JEUZET SUR RIVE GAUCHE	39 062	28 077	-28,1%	40
FONFREDE 1	14 870	13 524	-9,1%	60
BASQUISSE	3 254	3 265	0,3%	20
LES BERNIERES	6 383	4 891	-23,4%	60
CAOULAT	3 602	2 164	-39,9%	60
RIBE DE RIBIERE	0	0	___%	20
FONTFREDE L'ESPIRAIL 6	14 871	13 524	-9,1%	60
SOURCE DE CARLI	0	0	___%	50
SOURCE DE LA VALLEE	6 383	4 891	-23,4%	60
SCHUSS OU MOUILLERE	8 021	11 098	38,4%	60
FOUNTANAL DE PEYRE	3 307	2 417	-26,9%	40
NOUVEAU CAPTAGE SAQUET (NORD)	856	796	-7%	60
PETCHES	9 354	11 621	24,2%	40
PRAT COMMUNAL HAUT SUPERIEUR	0	0	___%	0
SORCE JOUANNE 1 VERS VILLAGE	0	0	___%	80
SOURCE DE CIRARAS	6 321	0	-100%	40
LLAUZE	34 507	49 353	43%	60
TROU DU LOUP	6 498	4 698	-27,7%	40
OLBIER (GOULIER)	11 536	13 733	19%	40
FOUNT DE LA COSTE	0	0	___%	0
CAPTAGE TAILLEFER PRATS VIEILS	0	0	___%	0
CABUS	0	0	___%	0
LE CLOT	1 580	1 879	18,9%	60
SOURCE DE LIGOUNAT	4 530	3 641	-19,6%	80

LOUMET	0	0	___%	60
SOURCE D'AMPRIELS	0	0	___%	50
ROUZOLLE HAMEAU DU BAS	0	0	___%	0
SOURCE DE FRAYMENE 1	0	0	___%	0
Source de CANARILLE	0	0	___%	80
TRAGINES	64 738	71 905	11,1%	60
RUISSEAU DE ROUZOLLE	0	0	___%	0
SOURCE D'EYCHERVIDAL	0	0	___%	40
PUITS DE LA BERNIERE	0	0	___%	80
SOURCE MATET DE MAURY	0	0	___%	0
LA PERCEGUE 1	6 043	6 922	14,6%	40
LA LUMIERE	0	0	___%	40
BAICHOU	16 392	18 396	12,2%	60
SOURCE SALINGRES	39 063	28 077	-28,1%	40
SOURCE DE SARRADEIL	2 578	588	-77,2%	40
CAPTAGE DES USCLADES	0	0	___%	50
SOURCE DE SOULEILLAN	0	0	___%	20
LA PERCEGUE 3	6 043	6 922	14,6%	40
MONAFAILLE BASSE N°2	5 954	5 147	-13,6%	80
SOURCE DE BAILLAGUES-BAS	25 397	8 239	-67,6%	80
LA PERCEGUE 2	6 043	6 922	14,6%	40
MONAFAILLE HAUTE N°1	5 954	5 148	-13,5%	80
COUME BIELLE N°4 SUP	0	0	___%	80
SOURCE D'ENDRON N°1 NORD-EST	10 545	2 898	-72,5%	60
LA PERCEGUE 4	6 043	6 922	14,6%	40
SOURCE RENGRE POUR LES BORDES	728	6 369	774,9%	80
CAMPELS BAS	8 021	11 097	38,4%	60
SOURCE D'ENDRON N°1 SUD-OUEST	10 545	2 898	-72,5%	60
LA PERCEGUE 6	6 043	6 922	14,6%	40
SOURCE DE MALEICH TIGNAC	73 166	62 083	-15,2%	80
SOURCE DE COUSTATS	33 178	35 769	7,8%	80
LE MINIER	2 567	1 343	-47,7%	80
SOURCE DE MALEICH UNAC	67 259	57 315	-14,8%	20
CAPTAGE DE VERNAUX	0	0	___%	20
FOUNT LE BAOUS	0	0	___%	60
PRADEL AVAL OU FONTORBE	22 652	20 322	-10,3%	80

FONTFREDE 1 NORD	8 021	11 098	38,4%	60
CAPTAGE 2 TRABESSE	6 231	4 951	-20,5%	40
FONT DE GAZIES	0	0	___%	40
ZAGALS SOURCE INFERIEURE	1 147	518	-54,8%	80
Total du volume produit (V1)	2 693 931	2 301 403	-14,6%	61,45

7.3.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Syndicat des Eaux du Sabarthès	2 737	3 314	21,1%	66,3
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 737	3 314	21,1%	66,3

7.3.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	811 124	772 214	-4,8%
Abonnés non domestiques	373 191	373 191	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 184 315	1 145 405	-3,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

7.3.5.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	43 024	39 958	-7,1%
Volume de service (V9)	26 604	23 291	-12,4%

7.3.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 253 943	1 208 654	-3,6%

7.3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 417,11 kilomètres au 31/12/2023 (414,86 au 31/12/2022).

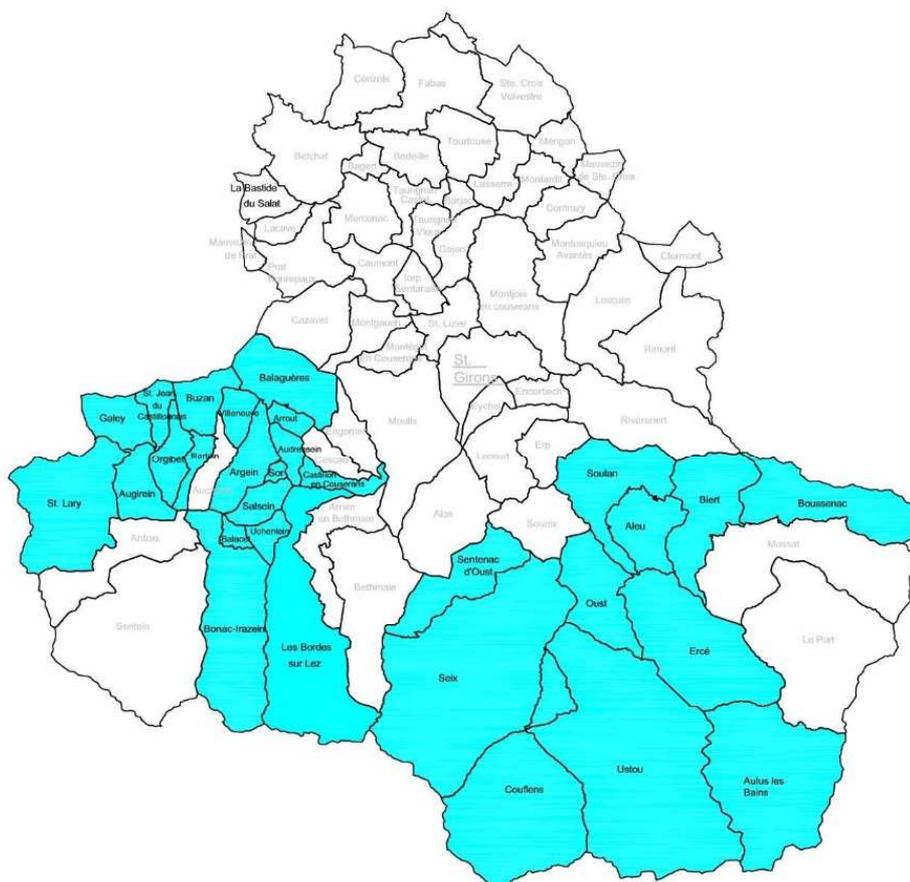
7.3.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	18 112	18 189
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	94,1%	91,1%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,1%	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	46,5%	52,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	10	7,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	9,5	7,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,43%	1,32%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,1%	61,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0177	0,0222
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	14,97	11,06
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,74	3,72

7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrou, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Bousenac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartein, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Lary, Salsein, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou, Villeneuve

7.4.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 887** habitants au 31/12/2023 (11 765 au 31/12/2022).

Commentaire : Utilisation de la base de la DGCL.

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 662 abonnés au 31/12/2023 (7 652 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15 abonnés/km au 31/12/2023 (15,03 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,55 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,54 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 51,1 m³/abonné au 31/12/2023. (51,8 m³/abonné au 31/12/2022).

7.4.4 Eaux brutes



7.4.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 233 030 m³ pour l'exercice 2023 (1 285 429 pour l'exercice 2022).

7.4.4.2 Achats d'eaux brutes

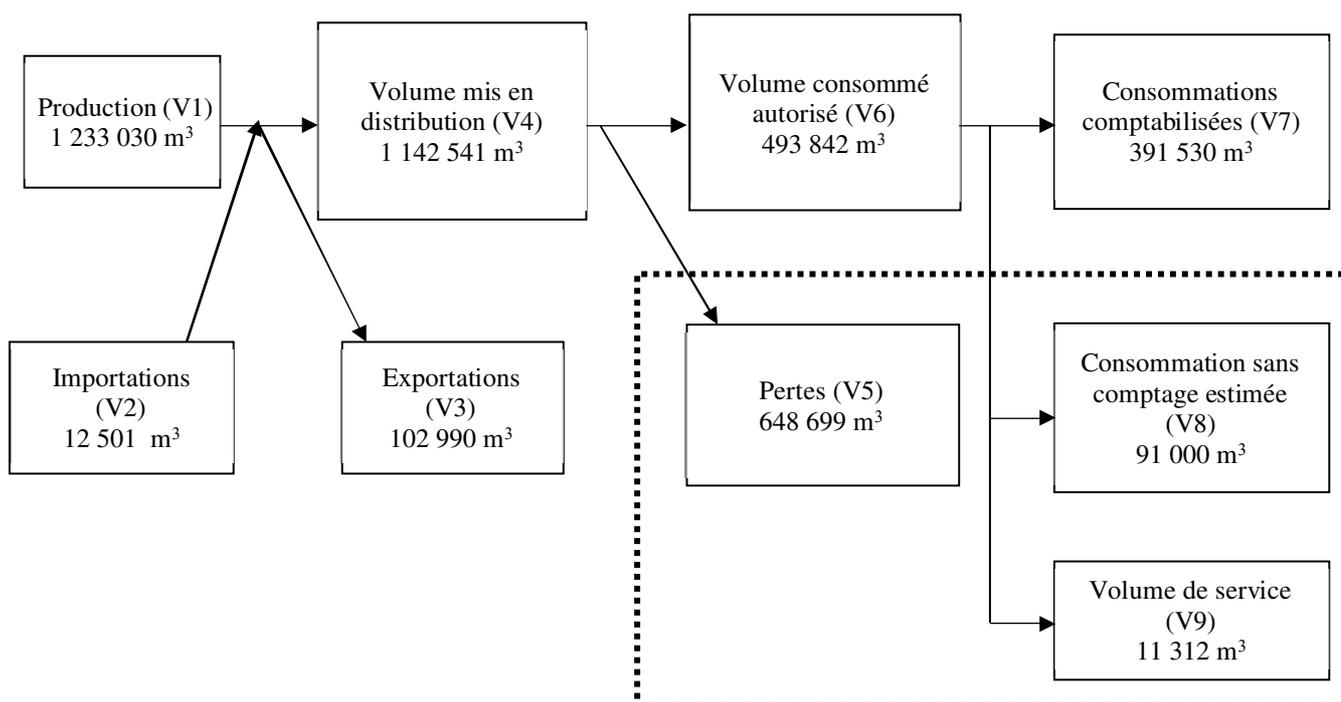


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.4.5 Eaux traitées



7.4.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023





Le service a 1 station de traitement, 24 traitements UV, 8 chlorations au Cl₂ gazeux et 17 chlorations au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
SOULAN	FILTRATION + REMISE A L'EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE+ Cl ₂ gazeux
ALEU	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ARGEIN	UV
ARROUT 'VILLAGE)	Cl ₂ liquide
ARROUT (COLONIE)	UV
AUGIREIN	UV
AULUS LES BAINS	UV
BALAGUERES - ALAS	UV
BALAGUERES - BALAGUE	Cl ₂ gazeux
BONAC IRAZEIN LA MOURÈRE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RÉSERVOIR	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RIBEROT	UV
BOUSSENAC - ESPIES	UV
BUZAN	Cl ₂ liquide solaire
CASTILLON EN COUSERANS	UV + Cl ₂ gazeux
CASTILLON EN COUSERANS – LAFITTE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
COUFLENS	UV
ERCÉ – ESPOUEIX	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ERCÉ – GOULOS	Cl ₂ liquide
ERCE- LA GARENNE	UV + Cl ₂ liquide
ERCE – LASCOSTE	UV + Cl ₂ gazeux
GALEY	UV
GALEY – COL DE LA HOURQUE	Cl ₂ liquide solaire
ORGIBET	Cl ₂ gazeux
ORGIBET – HOUNTARILLE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
OUST- ANILAC	UV
OUST- ARRIOURE ROUME	UV
OUST- ARROUS	UV
OUST- ESCAMPIS	UV
OUST- LE PLECH	UV + Cl ₂ liquide
OUST- MOUNETOU	UV
OUST- PALOUBART	UV
OUST- SERRELONGUE	UV + Cl ₂ liquide
SALSEIN	Cl ₂ gazeux
SEIX – AUNAC	Cl ₂ liquide solaire
SEIX – CAPVERT	Cl ₂ liquide solaire
SEIX – SAINT CHRISTAUD	UV + Cl ₂ gazeux
SENTENAC D'OUST	Cl ₂ gazeux
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
SAINT-LARY - AUTRECH	UV
SOULAN - PARES	UV
USTOU - GUZET	UV + Cl ₂ gazeux
VILLENEUVE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU HAUT	3 599	3 054	-15,1%	80
LE PARISEIN	6 931	3 721	-46,3%	80
GANOUX DU HAUT	3 039	2 489	-18,1%	80
SERRELONGUE	324	218	-32,7%	80
CAP DEL PRAT	14 364	14 364	0%	50
COULANTIC	20 321	20 673	1,7%	80
SOURCE BOURDAOU DU BAS	3 599	3 055	-15,1%	80
GERAC	99 803	159 000	59,3%	80
ETANG DE L ASTOUE	0	0	____%	60
LA BOURDASSE ROUZE D EN HAUT	0	0	____%	40
LEOUGERIE 3	871	606	-30,4%	40
PRAT DEL BOSC	6 414	7 240	12,9%	60
SOURCE DE SAUT	1	121	12 000%	0
MONCAULT	1 091	1 099	0,7%	20
BRAGADA	239	295	23,4%	20
AULIGNAC	744	529	-28,9%	50
MONTARAGON	2 229	2 129	-4,5%	40
MOURESOU	3 461	3 461	0%	40
SOURCE DE BERNECH	7 888	6 632	-15,9%	80
SOURCE SAINTE BARBE	7 578	8 032	6%	60
CAPTAGE DE HITE	163	227	39,3%	0
L'ESPOUEIX	5 989	5 055	-15,6%	40
FOUNT DE GALAS	0	0	____%	40
FOUNT DE LA BOURDASSE/LATRAPE	1 434	1 072	-25,2%	20
RUSQUE	307	306	-0,3%	80
ARILS	3 460	3 460	0%	40
LAS COSTES CLOT DE CRUZOS	1 190	1 354	13,8%	40
CAOU DEQUE LES PLAGNOUS	8 665	10 513	21,3%	50
SOURCE DE COUME ARRAU BIAC RIVE G	164	227	38,4%	60
SOURCE DES EYCHARTS	13 767	1 326	-90,4%	50
LA FOUGAREDE JOURTAU	355	369	3,9%	40
La MOUSQUERE	439	488	11,2%	40

MUNDET	240	295	22,9%	20
PEDASSAT-2 PICHAROTS	253	897	254,6%	40
LA MOURERE HAUTE	6 266	9 723	55,2%	50
PRAT DE LABAT/TARTEIN	1 901	2 465	29,7%	20
SOURCE COUMELADE LUENTEN	2 035	935	-54%	60
CARTOU	3 461	3 461	0%	40
LA LAOU	16 953	5 166	-69,5%	60
COL DE BOULOGNE	1 327	726	-45,3%	40
LAS COSTES CAMP SUBRA	765	765	0%	40
GAJOL	3 460	3 460	0%	40
CELERE AMONT 1 RELAIS	6 414	7 240	12,9%	60
BICOSTE TAILLADE	5 740	3 901	-32%	60
PRADET 2	5 741	3 901	-32%	60
ANILHAC	2 971	1 343	-54,8%	80
LEOUGERIE 1	870	607	-30,2%	20
ESCOUMAGNOS	63 959	61 420	-4%	20
PEDASSAT-1 COUME ROUCH	252	897	255,9%	20
SARAILLE(Brozi Moures)	1 920	2 243	16,8%	40
THERS	3 461	3 461	0%	20
AGOUERES MOUILLERE	2 194	12 676	477,8%	40
ILOUN RUHAU	41	148	261%	50
CAMP MACY	3 461	3 461	0%	60
LA PLAGNE L AUBIE	49 050	57 654	17,5%	80
CAOULASSA	3 461	3 461	0%	40
LA COURATE	6 930	3 721	-46,3%	80
LEOUGERIE 1	870	607	-30,2%	20
PRAT D'ALIS	1 092	1 100	0,7%	20
SOURCE DE LA MATECH	3 400	3 400	0%	20
GARENNE	3 901	436	-88,8%	40
AGOERES CD18	2 194	12 675	477,7%	40
MATECH	2 618	4 176	59,5%	60
SOURCE DE ESPIAU	3 488	3 805	9,1%	80
RIOU SOURD	1 184	1 325	11,9%	60
LA MOURERE BASSE	6 266	9 723	55,2%	50
IRAZEIN LA HONTERE	10 586	13 846	30,8%	50
CAP DE PAILLES (CASTET)	6 128	3 849	-37,2%	80
LA JASSE PEGUERE	3 460	3 460	0%	40

SAINT MARTIN LE TEILLET	8 645	10 530	21,8%	50
LE PAR	3 461	3 461	0%	20
PRADET1	5 740	3 901	-32%	60
LA HOUNT AUTRECH	2 433	1 245	-48,8%	60
LES ITTES	2 990	1 298	-56,6%	40
AUCOUS COUME ESCURE ANOS	7 790	5 328	-31,6%	20
LES BERGES GRILLOUS	2 040	2 040	0%	20
SENGOUAGNET	1 704	1 524	-10,6%	40
COUMES JOUBAGNET	34	67	97,1%	20
LA BARRAQUE	735	928	26,3%	80
CASTET BAS	537	741	38%	50
LA COSTE DE NABIERES	16 438	13 974	-15%	40
CELERE 2 GALERIE RELAIS	6 414	7 239	12,9%	60
SOURCE LA CROIX DU TAILLEUR	1 264	777	-38,5%	50
ARTIGUELONGUE	2 546	2 408	-5,4%	60
HOUNDIESSE LAPEYRE	1 648	1 780	8%	50
BOURDALIS	3 461	3 461	0%	40
LES TERRES	73	94	28,8%	40
SOURCE D ESCAMBRE	2 204	653	-70,4%	50
CAMPILLOL	3 460	3 460	0%	40
CAMP FREYCH	1 956	1 401	-28,4%	60
LE VIGNAT	1 649	1 781	8%	50
SOURCE LE MALUC	1 265	778	-38,5%	50
SOURCE DE PATATUS	57	108	89,5%	0
ESTOURDETS	6 777	36 220	434,4%	50
LA COUME	3 559	138	-96,1%	50
ESCORNEVACA	3 370	7 837	132,6%	60
COUMEMALE	2 195	12 676	477,5%	40
AUGUE LES PELUZAS	29 862	24 382	-18,4%	60
COUMELARY	224	208	-7,1%	20
BATAILLET	20	10	-50%	20
COUMANIE LA ROUERE	253	208	-17,8%	40
A COUSTAT DE ESCURE ILLOUS	2 997	1 418	-52,7%	20
PRAT DEL MESTRE	6 414	7 239	12,9%	60
LACOUCH	10 341	7 408	-28,4%	60
MAYNE PEDRAT	35 199	14 729	-58,2%	40
L'ESCARRAT	4 960	1 876	-62,2%	40

LE RABE	943	1 373	45,6%	80
CABIROL	44 802	51 713	15,4%	80
SOURCE D AROS	384	545	41,9%	40
SOURCE DE L'ARGEN	9 625	2 523	-73,8%	60
MIRAMONT	208	288	38,5%	80
PRAT DEL BOSC AVAL	6 414	7 239	12,9%	60
LA RABE SUPERIEURE	944	1 374	45,5%	80
SOURCE DE NABIERES SUD	16 439	13 975	-15%	40
GOULAUZES	1 434	2 729	90,3%	80
CAPTAGE PALETTE MCA2	6 413	7 239	12,9%	60
LA SOULEILLE PASSADE	71 264	53 840	-24,4%	80
BOUTEILLE SUPERIEUR	35 435	36 044	1,7%	60
SOURCE CENTRE ACCUEIL PLA DE LA LAU	372	349	-6,2%	60
LA MOUSQUERE NARDIOU RESERVOIR	3 437	429	-87,5%	60
LADOUX	190 437	198 950	4,5%	60
GUINDOULET COTE BOUSSENAC	3 461	3 461	0%	60
LOUBERE 1 HAUT VERS GALEY	5 276	5 981	13,4%	80
FOUNT FROIDE	53 254	20 219	-62%	40
THERESE	36 156	19 742	-45,4%	40
RIOU	929	793	-14,6%	50
SOURCE MONTCAOUT	2 945	2 507	-14,9%	60
LOUBERE 2 BAS	3 041	3 455	13,6%	60
SOURCE DE PIECH	6 266	9 723	55,2%	0
GUINDOULET COTE SAURAT	3 461	3 461	0%	60
HONTAYDE	5 276	5 980	13,3%	80
GANOUX BAS PRES DE L ABREUVOIR	3 039	2 488	-18,1%	80
LOUZADECH	51 453	44 151	-14,2%	50
FOUGAROU	53 254	20 218	-62%	80
SOURCE LACHEIN SUP BOUSSARACH	9 755	4 331	-55,6%	50
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU MILIEU	3 598	3 054	-15,1%	80
LAMOUSQUERE SUP NARDIOU	3 438	430	-87,5%	60
LES GOULOS	6 577	3 677	-44,1%	20
BAREILLE	781	418	-46,5%	60
LA RUERE	3 461	3 461	0%	20
Total du volume produit (V1)	1 285 429	1 233 030	-4,1%	59,12

7.4.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SIE COUSERANS	181	12 501	6 806,6%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	181	12 501	6 806,6%	60

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	327 804	322 927	-1,5%
Abonnés non domestiques	68 603	68 603	0%
Total vendu aux abonnés (V7)	396 407	391 530	-1,2%
CC COUSERANS PYRÉNÉES ⁽²⁾	37 183	53 159	42,97 %
STATION DE SKI DE GUZET ⁽²⁾	34 363	49 831	45,01%
Total vendu à d'autres services (V3)	71 546	102 990	44%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	90 520	91 000	0,5%
Volume de service (V9)	12 117	11 312	-6,6%

7.4.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	499 044	493 842	-1%

7.4.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



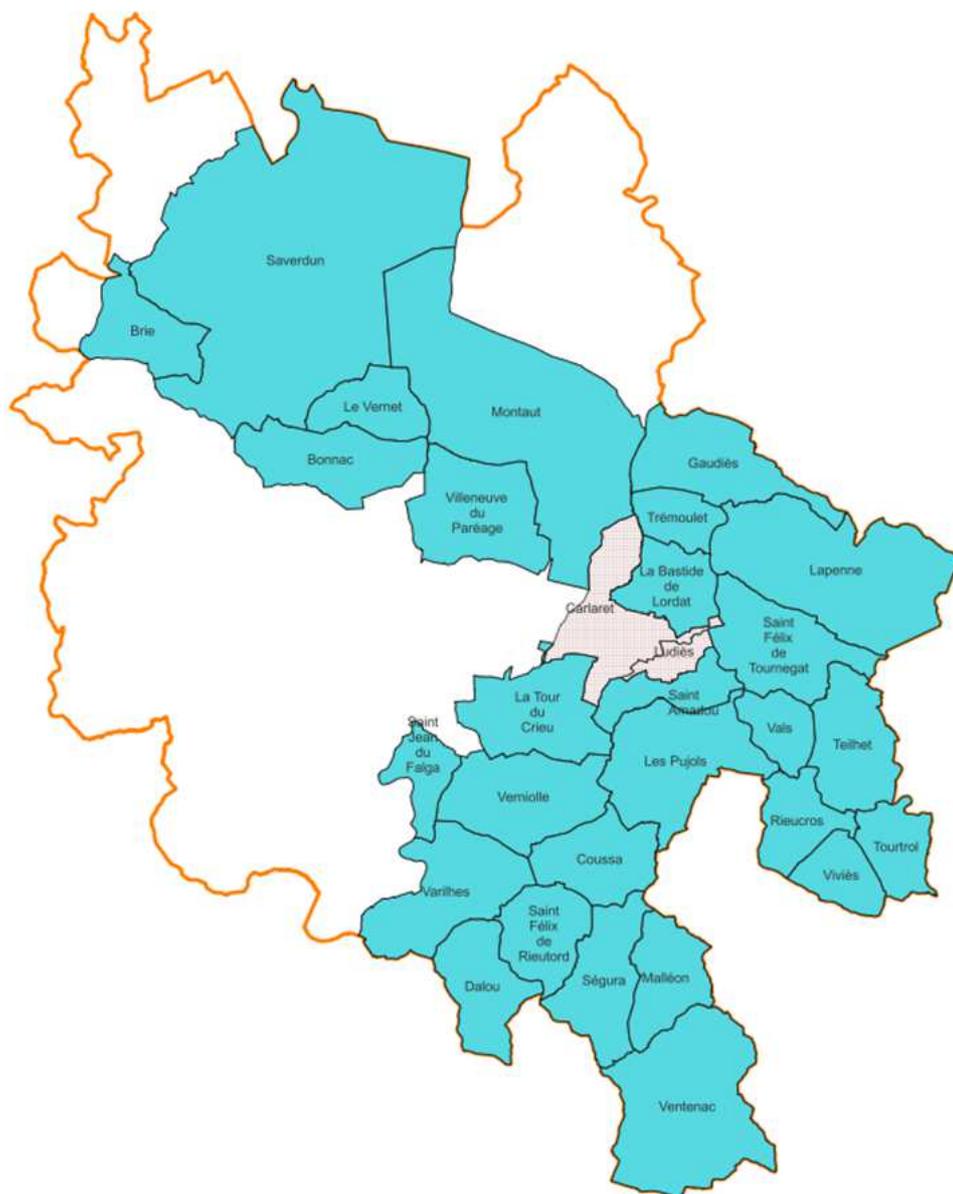
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 510,73 kilomètres au 31/12/2023 (509,16 au 31/12/2022).

7.4.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 765	11 887
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	88,2%	87,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,1%	99%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	44,4%	47,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,4	4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,8	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32%	0,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	58,1%	59,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0217	0,0415
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	27,31	17,88
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,4	2,48

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Gaudiès, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlaret, Le Vernet, Les Pujols, Ludiès, Malléon, Montaut, Rieucros, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournegat, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun, Ségura, Teilhet, Tourtrol, Trémoulet, Vals, Varilhes, Ventenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, Viviers

7.5.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans

une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 26 423 habitants au 31/12/2023 (22 718 au 31/12/2022).

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 13 266 abonnés au 31/12/2023 (11 078 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,99 abonnés/km au 31/12/2023 (15,89 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 98,67 m³/abonné au 31/12/2023. (103,96 m³/abonné au 31/12/2022).

7.5.4 Eaux brutes



7.5.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 2 301 824 m³ pour l'exercice 2023 (2 021 329 pour l'exercice 2022).

7.5.4.2 Achats d'eaux brutes

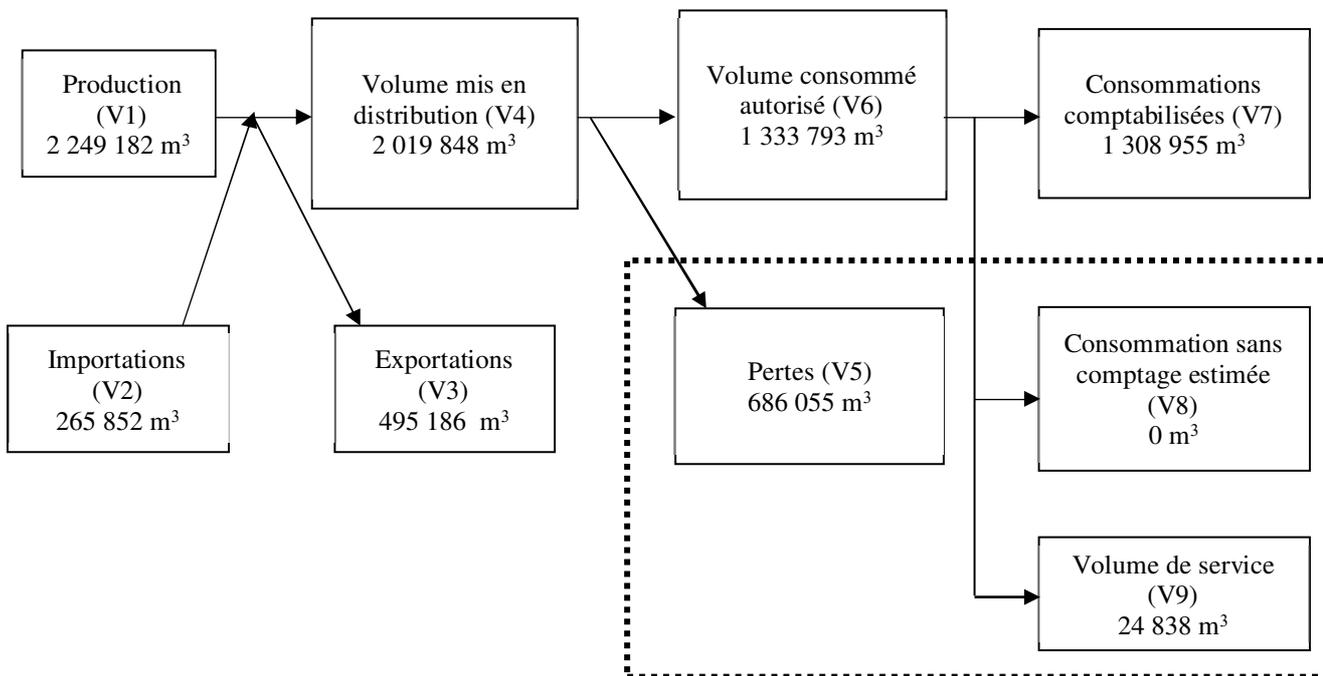


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.5.5 Eaux traitées



7.5.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



7.5.5.2 Production



Le service a 1 station de traitement, 1 traitement UV et 4 chlorations au Cl₂ gazeux et 1 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
LA TOUR DU CRIEU	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
SAINT JEAN DU FALGA	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
SAVERDUN – TÉLÉGRAPHE	Cl ₂ gazeux
SAVERDUN – GAUBERT	Cl ₂ gazeux
VENTENAC - SEIGNEURIX	Cl ₂ liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
ARIEGE MERAS	0	0	___%	80
Captage de Bacaou	___	117 061	___%	40
ARIEGE FAURE JEAN	1 833 927	1 888 239	3%	80
MONIE	136 144	121 860	-10,5%	50
Captage de Lagréou	___	122 022	___%	100
Total du volume produit (V1)	1 970 071	2 249 182	14,2%	77,38

7.5.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SIVOM DU TERREFORT	0	913	___%	80
SPEHA	242 636	252 432	4,04%	80
UTE PAYS DE FOIX	3 378	12 507	370,25%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	246 014	265 852	8,1%	79

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 062 725	1 144 409	7,7%
Abonnés non domestiques	88 951	164 546	85%
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 151 676	1 308 955	13,7%
COMMUNE DE VARILHES ⁽²⁾	526	0	___%
COMMUNE DE LUDIES	5 334	4 321	-19%
COMMUNE DE LE CARLARET	18 566	17 401	-6,27 %
CHIVA	53 176	45 805	-13,86%
UTE PAYS DE FOIX	71 145	138 201	94,25%
UTE PAYS CATHARES	549 934	289 458	-47,36%
Total vendu à d'autres services (V₃)	698 681	495 186	-29,12%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	19 134	24 838	29,8%

7.5.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 170 810	1 333 793	13,9%

7.5.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 698,71 kilomètres au 31/12/2023 (697,12 au 31/12/2022).

7.5.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 718	26 423
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,4%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,4%	72,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,4	2,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	2,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,06%	0,16%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,2%	77,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0306	0,0511
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,71	3,17
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,79	3,09

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 12 864 abonnés au 31/12/2023 (12 421 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,61 abonnés/km au 31/12/2023 (19,01 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,62 habitants/abonné au 31/12/2023 (1,66 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 84,98 m³/abonné au 31/12/2023. (88,09 m³/abonné au 31/12/2022).

7.6.4 Eaux brutes

7.6.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 182 425 m³ pour l'exercice 2023 (2 252 227 pour l'exercice 2022).

7.6.4.2 Achats d'eaux brutes

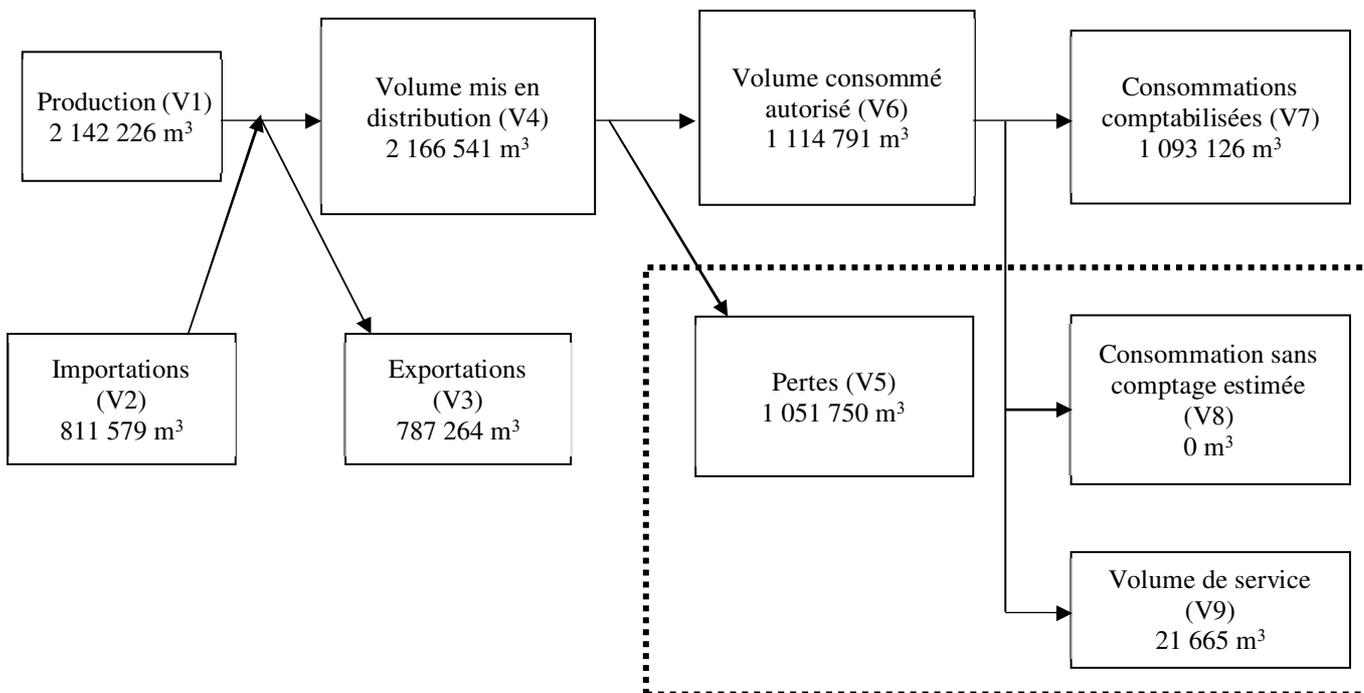


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.6.5 Eaux traitées



7.6.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023





Le service a 3 stations de traitement, 6 traitements UV, 3 chlorations au Cl₂ gazeux et 10 chlorations au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BELESTA	Ultra filtration + Cl ₂ gazeux
MONTFERRIER	Filtration + Cl ₂ gazeux
DOUCTOUYRE	Ultra filtration
ARVIGNA	Cl ₂ gazeux
BELESTA- COL DEL TEIL	UV
BENAIX- BIGOT	UV + Cl ₂ liquide
BENAIX- MORENCI	UV + Cl ₂ liquide
L'HERM- FIELETTE	UV + Cl ₂ liquide
MIJANES	UV
MIJANES – STATION DE SKI	Cl ₂ liquide
MIREPOIX – RAMOUNDE	Cl ₂ gazeux
MIREPOIX – GASCOUS	Cl ₂ liquide
MIREPOIX – BARTHAS	Cl ₂ liquide
MONTBEL	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
MONTFERRIER- LES MONTS D'OLMES	UV
MONTSÉGUR	Cl ₂ liquide
PÉREILLE D'EN HAUT	Cl ₂ liquide
PÉREILLE D'EN BAS	Cl ₂ liquide
QUÉRIGUT	Cl ₂ liquide avec une injection sur chacune des 2 zones

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
CAPTAGE DE REGONIS HAUT	95	78	-17,9%	20
CAPTAGE DU HAMEAU DE PELAIL	—	58 525	—%	20
MOUR NEGRE 3	3 770	3 473	-7,9%	20
RUISSEAU DES MIJANES	—	255	—%	20
GABARUT	5 989	16 338	172,8%	80
CAPTAGE DE LA PEYREGADE	1 584	3 836	142,2%	20
MIJANES LATRABE	2 418	1 602	-33,8%	40
SOURCE DE LA COUME	227	227	0%	20
CAPTAGE REGONIS BAS	95	79	-16,8%	20
FONT BERGENS 2	352 901	364 944	3,4%	60
CADEILLOU	352 900	364 944	3,4%	60
MARSOL	232 691	76 222	-67,2%	80
RECTOR N°2	5 990	16 339	172,8%	80

SOURCE DE COUQUET/FONTAINE DE LABATUT	777	720	-7,3%	0
FOUNT BERGENS 1	705 965	729 892	3,4%	60
MOUR NEGRE 1	3 769	3 473	-7,8%	20
SOURCES MOUILLERES	5 766	6 004	4,1%	50
SOURCE DE CAYCHALET	1 343	1 262	-6%	40
LE LAVOIR FOUNT CAOUDE	1 892	3 705	95,8%	50
CAPTAGE DE FREMIS	4 305	2 680	-37,8%	20
PICHE	5 766	6 004	4,1%	50
FRANCICOTS	520	311	-40,2%	20
RECTOR NO1	5 990	16 338	172,8%	80
SOURCE DE TERREFORT	741	624	-15,8%	20
ORJAC	5 765	6 004	4,2%	40
FONTANALS DE CRESPYS	7 154	7 423	3,8%	80
PRAT D'ENCOILLE	73 429	62 197	-15,3%	20
SOURJADE LE LINAS PASTOUS	1 724	2 266	31,4%	80
SOURJADE 2 PONT DES PASTOUS	1 724	2 266	31,4%	80
MOUR NEGRE 2	3 770	3 472	-7,9%	20
MORENCI	695	1 239	78,3%	20
SOURCE DE LA POURCATIERE BAS	1 642	3 048	85,6%	20
BORDES DE BAS	0	0	___%	40
SOURCE DU CARMÉ	558	32	-94,3%	80
SOURJADE 3 PONT DES PASTOUS	1 724	2 266	31,4%	80
CERISSA	8 719	6 035	-30,8%	50
SOURJADE 4 PONT DES PASTOUS	1 725	2 267	31,4%	80
FONTESTORBES	164 300	174 098	6%	60
MONTUSSAT SUPERIEUR	8 720	6 035	-30,8%	50
SOURCE DE LA POURCATIERE- HAUT FREYCHENET	1 642	3 048	85,6%	20
JASSE CAUDE	44 709	43 147	-3,5%	40
CAPTAGE PEYROT	227	227	0%	20
CAPTAGE DE POUTOU	226	226	0%	20
POUNTET DE LA PEYRE	665	4 323	550,1%	80
SOURCE COURRENT DE LA FRAU	___	425	___%	20
CAPTAGE RESERVOIR RAMIER	170	170	0%	20
RIOUVERNIE	___	2 975	___%	20

PELAIL	—	680	—%	20
FORAGE CHALABRE	11 060	9 025	-18,4%	0
CAPTAGE MARTINAT 1	0	0	—%	20
CAPTAGE CAILHOL D'EN BAS	807	519	-35,7%	40
PRAT D'AMONT	105 439	79 919	-24,2%	60
CERIES 1 HAUT	750	473	-36,9%	20
CAPTAGE DE PIGAILLOUS	858	758	-11,7%	20
MARROU LASERRE DE MAROU	137	152	10,9%	0
FIALETTES HERM	68 053	39 163	-42,5%	80
CERIES 2 BAS	751	473	-37%	20
CAPTAGE MARTINAT 3	0	0	—%	20
CAPTAGE MARTINAT 2	0	0	—%	20
Total du volume produit (V1)	2 212 637	2 142 226	-3,2%	57,98

7.6.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
UTE BASSE ARIEGE	543 592	402 178	-26,01%	80
SYNDICAT SUD ORIENTAL	25 279	16 541	-34,57%	70
SIVOM DE LA VALLEE DE LA VIXIEGE	62 929	32 139	-48,93%	70
COMMUNE DE RIVEL	1 501	2 117	41,04%	
SYNDICAT LA BASTIDE SUR L'HERS LE PEYRAT	4 227	4 715	11,54%	60
SIE PAYS D'OLMES	6 317	353 889	5602%	64
Total d'eaux traitées achetées (V2)	650 187	811 579	24,8%	68

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	915 701	914 289	-0,1%
Abonnés non domestiques	178 499	178 837	0,2%

Total vendu aux abonnés (V7)	1 094 200	1 093 126	-0,1%
VEOLIA AUDE	6 438	6 562	1,93%
COMMUNE DE PLAVILLA	438	380	-13,24%
UTE PAYS DE FOIX	1 866	2 445	31,03%
SIE PAYS D'OLMES	400 834	777 877	94,06%
Total vendu à d'autres services (V3)	409 576	787 264	92,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	20 574	21 665	5,3%

7.6.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 114 774	1 114 791	0%

7.6.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 655,85 kilomètres au 31/12/2023 (653,47 au 31/12/2022).

7.6.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 623	20 864
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,2%	96,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99%	97,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	53,2%	64,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,7	4,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,6	4,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37%	0,55%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62,7%	60,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0607	0,0833
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	10,14	10,34
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,75	3,89

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Estimation de la population desservie (D201.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **105 165** habitants au 31/12/2023 (100 589 au 31/12/2022).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

1.3 Nombre d'abonnés



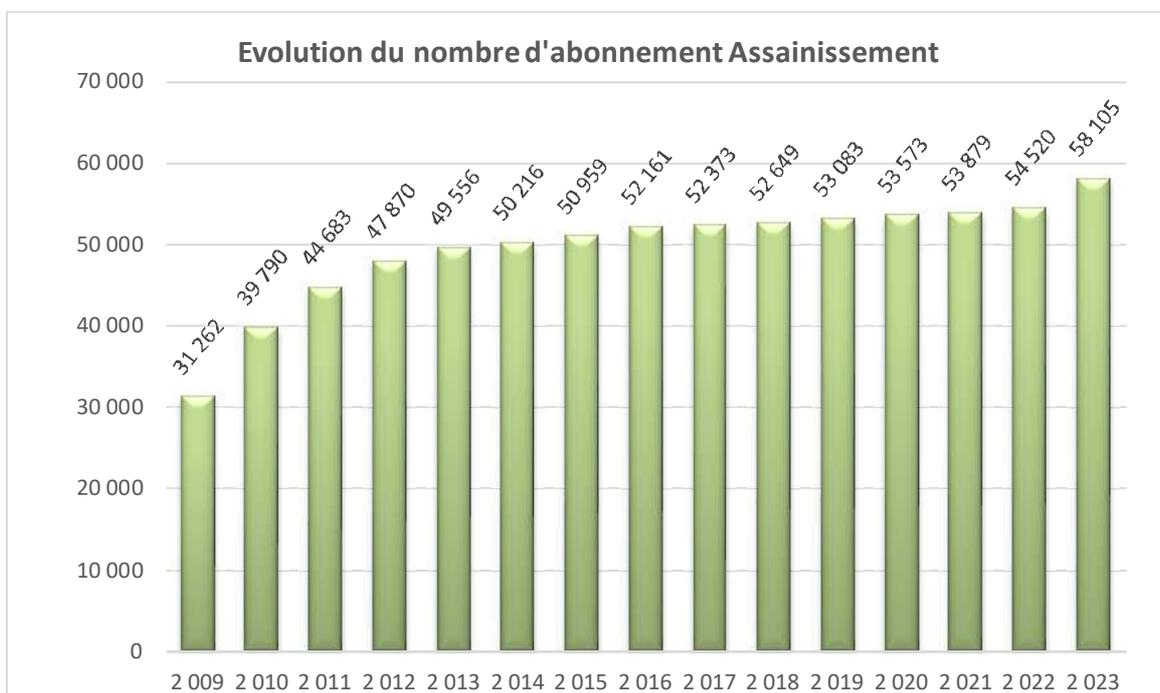
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **58 105** abonnés au 31/12/2023 (55 549 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 98 7173.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 57,12 abonnés/km au 31/12/2023 (54,77 au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2023.



1.4 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés par le SMDEA	4 262 846	3 956 689
Total des volumes facturés aux abonnés de Pamiers	697 754	582 709
Total	4 960 600	4 539 398

1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 16 au 31/12/2023 (16 au 31/12/2022).

1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 11,34 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 1 005,93 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 1 017,27 km (1014,18 km au 31/12/2022).

1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 141 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.8 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.8.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Les ouvrages d'épuration ont produit 1 169,75 tMS en 2023 (1 240,03 tMS en 2022).

1.8.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Il a été évacué 1 169,75 tMS en 2023 (1 240,03 tMS en 2022).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	24,69 €/m ²	25,08 €/m ²
Participation aux frais de branchement	Fonction du montant de la tranche de travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	72 €	75 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,58 €/m ³	1,66 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service

Délibération du 19/02/2015 effective à compter du 11/03/2015 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Délibération du 12/07/2012 effective à compter du 31/12/2012 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

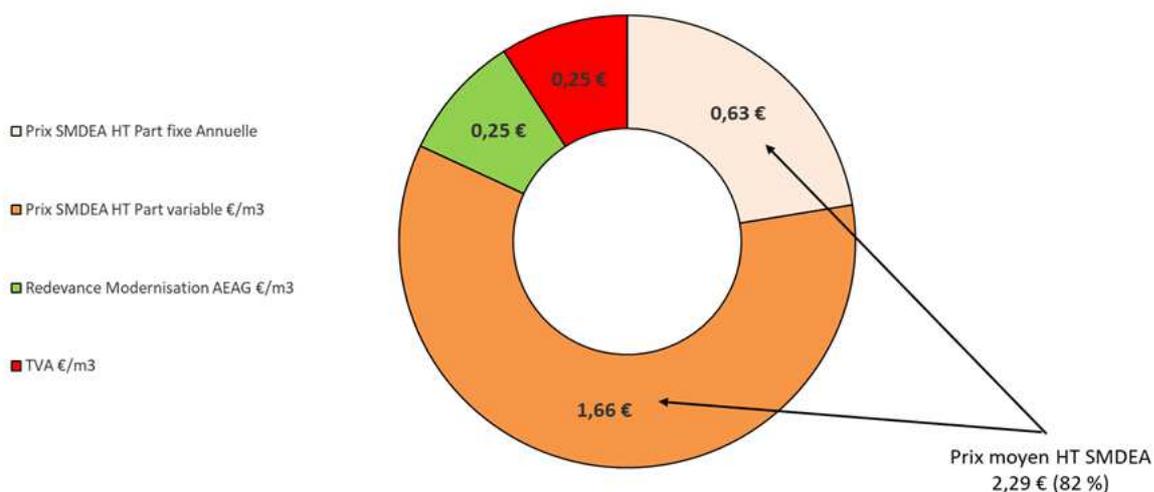


Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,00	75,00	4,17%
Part proportionnelle	189,60	199,20	5,06%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	261,60	274,20	4,82%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	_%
TVA	29,16	30,42	4,32%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,16	60,42	2,13%
Total	320,76	334,62	4,32%
Prix TTC au m³	2,67	2,79	4,49%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Prix du m³ assainissement en 2024
2,79 € TTC



2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Redevance eaux usées	11 539 319,09	12 052 065,32
Redevance modernisation des réseaux	979 879,44	952 252,09
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	12 519 198,53	13 004 317,41
Recettes de raccordement	738 507,66	676 081,85
Prime de l'Agence de l'Eau	242 155,00	0,00
Recettes liées aux travaux	398 120,86	365 257,09
Autres recettes (vidange de fosses, dépotage, participation de collectivités, ...)	704 779,85	601 190,30
Total autres recettes	2 083 563,37	1 642 529,24
Total des recettes	14 602 761,90	14 646 846,65

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 13 004 317,41 € (12 519 198,53 € au 31/12/2022).

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **58,86%** des 98 717 abonnés potentiels (57,29% pour 2022).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 97 pour l'exercice 2023 (100 pour 2022).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **90** (96 en 2022).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **85** (97 en 2022).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **51** (18 en 2022).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 6 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0,057 pour 1000 habitants (0,109 en 2022).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 87 (contre 49 en 2022)

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 8,6 par 100 km de réseau (4,8 en 2022).

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	2,21	1,71	10,87	9,98	4,04
Taux de renouvellement annuel en %	0,23	0,18	1,13	0,98	0,40

Au cours des 5 derniers exercices, 28,73 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,56% (0,48% en 2022).

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 97,9 (99,8 en 2022)

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **60** (50 en 2022).

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

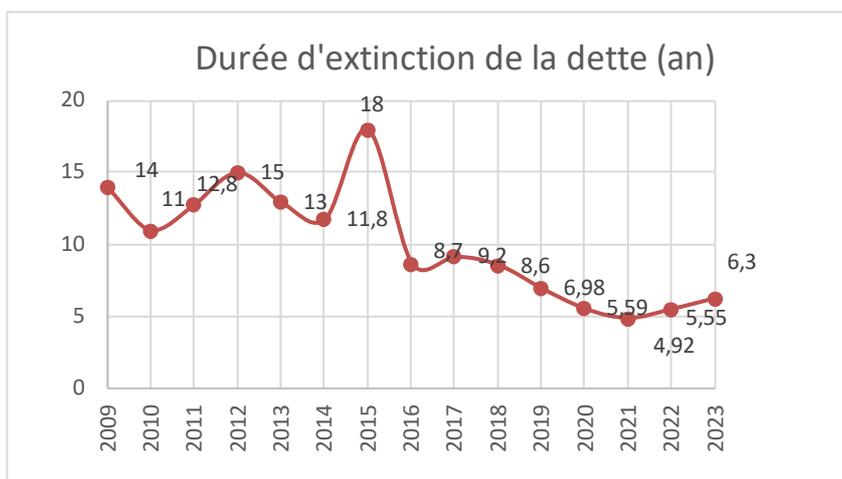


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	29 223 036	27 608 961
Epargne brute annuelle en €	5 262 836	4 416 332
Durée d'extinction de la dette en années	5,6	6,3

Source : *Compte administratif*



3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	3,27	2,78

3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 187

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 3,22 pour 1000 abonnés (3,98 pour 2022).

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		29 223 036	27 608 961
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 703 601,39	2 674 012,94
	en intérêts	819 091,74	1 123 774,58

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 5 519 838,55 € (5 295 590,25 € en 2022).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

285 881,31 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,063 €/m³ pour l'année 2022 (0,0345 pour 2022).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	100 589	105 165
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	16	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 240,03	1 169,80
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,67	2,79
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	57,29%	58,86%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	97
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	96%	90%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	85%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	18%	51%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0345	0,063
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,109	0,057
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	4,8	8,6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,48%	0,56%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99,8%	97,9%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	60
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,55	6,3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,27%	2,78%
P258.1	Taux de réclamation [nb/1000ab]	3,98	3,22

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi



Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bézac, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **17 728** habitants au 31/12/2023 (17 271 au 31/12/2022).

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 692 abonnés au 31/12/2023 (9 635 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15 478.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 54,93 abonnés/km) au 31/12/2023. (54,62 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,79 habitants/abonné au 31/12/2022).

7.1.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2023 (2 au 31/12/2022).

7.1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,04 km de réseau unitaire hors branchements,
- 174,41 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 176,45 km (176,39 km au 31/12/2022).

7.1.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 15 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.1.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 271	17 728
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	294,9	284,6
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	47%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	99%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	15%	80%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0086	0,0671
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,058	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	4	10,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,98%	1,02%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	99,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,46	0,93

7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.2.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigat, Campagne-sur-Arize, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Daumazan-sur-Arize, Gensac-sur-Garonne, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Lèzat-sur-Lèze, Massabrac, Montaut, Montesquieu-Volvestre, Montégut-Plantaurel, Pailhès, Sabarat, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars

7.2.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 648** habitants au 31/12/2023 (10 602 au 31/12/2022).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 317** abonnés au 31/12/2023 (6 259 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 12 077.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 56,04 abonnés/km) au 31/12/2023. (55,65 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,69 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,8 habitants/abonné au 31/12/2022).

7.2.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2023 (**2** au 31/12/2022).

7.2.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,61** km de réseau unitaire hors branchements,
- **112,12** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **112,73** km (**112,48** km au 31/12/2022).

7.2.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.2.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10 602	10 648
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	84,3	68,2
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	51,83%	52,31%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	98%	74%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	53%	16%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0069	0,0304
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,089	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	8	9,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,23%	0,48%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,3%	97,4%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	3,99	5,07

7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.3.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alliat, Auzat, Ax-les-Thermes, Bompas, Bédailhac-et-Aynat, Cazenave-Serres-et-Allens, Château-Verdun, Garanou, Goulier, Gourbit, Ignaux, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lercoul, Les Cabannes, Luzenac, Mercus-Garrabet, Mérens-les-Vals, Niaux, Orgeix, Orlu, Ornolac-Ussat-les-Bains, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Quié, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Sem, Siguer, Sorgeat, Suc-et-Sentenac, Surba, Tarascon-sur-Ariège, Ussat, Verdun, Vicdessos

7.3.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 18 092 habitants au 31/12/2023 (17 710 au 31/12/2022).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 974 abonnés au 31/12/2023 (9 711 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 17 254.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,11 abonnés/km) au 31/12/2023. (50,34 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,82 habitants/abonné au 31/12/2022).

7.3.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2023 (2 au 31/12/2022).

7.3.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,77 km de réseau unitaire hors branchements,
- 191,38 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 195,15 km (192,92 km au 31/12/2022).

7.3.5 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 32 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.3.6 Indicateurs de performance

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 710	18 092
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	142,4	89,6
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	56,28%	57,81%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	66%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	88%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	19%	39%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0082	0,0507
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,169	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	7,8	9,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,61%	0,68%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,74	4,31

7.4.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 799** habitants au 31/12/2023 (2 762 au 31/12/2022).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 635** abonnés au 31/12/2023 (1 633 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 424.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 45,98 abonnés/km) au 31/12/2023. (46,51 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,71 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,69 habitants/abonné au 31/12/2022).

7.4.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2023 (**0** au 31/12/2022).

7.4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,72** km de réseau unitaire hors branchements,
- **34,84** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **35,56** km (**35,11** km au 31/12/2022).

7.4.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

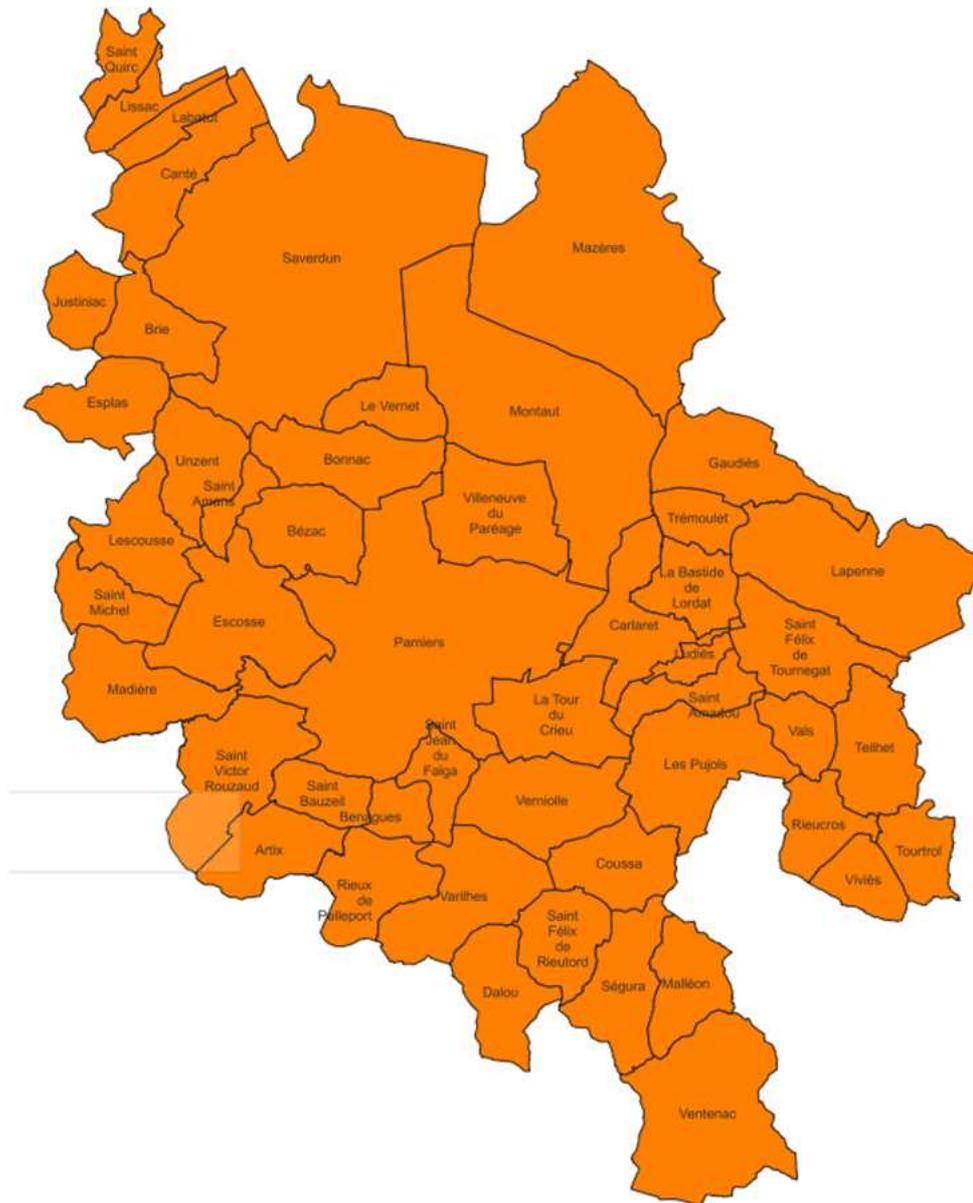
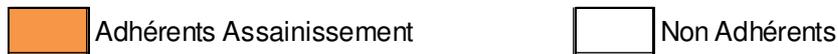
Le service gère **10** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.4.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 762	2 799
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	12,4	3,2
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	17,33%	17,35%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	86%	88%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	33%	26%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0006	0,0142
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,362	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,17%	0,43%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	86,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	8,57	5,5

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Benagues, Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Escosse, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlarret, Le Vernet, Les Pujols, Lissac, Ludiès, Mazères, Montaut, Pamiers, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Quirc, Saverdun, Teilhet, Tourtrol, Unzent, Vals, Varilhes, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage

7.5.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **35 809** habitants au 31/12/2023 (31 432 au 31/12/2022).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **18 907** abonnés au 31/12/2023 (16 801 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 23 643.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 67,81 abonnés/km) au 31/12/2023. (59,95 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,89 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,87 habitants/abonné au 31/12/2022).

7.5.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **5** au 31/12/2023 (**5** au 31/12/2022).

7.5.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,34** km de réseau unitaire hors branchements,
- **278,49** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **278,83** km (**280,27** km au 31/12/2022).

7.5.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **26** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.5.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2022	Valeur 20232
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	31 432	35 809
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	507,8	531,7
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	71,06%	74,45%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	91%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	92%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	12%	77%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0506	0,0743
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,127	0,112
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	4,6	6,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,56%	0,58%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	2,5	2,91

7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Vives, Artigues, Bélesta, Carcanières, Dreuilhe, Dun, Fougax-et-Barrineuf, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Laroque-d'Olmes, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Loran, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montferrier, Montségur, Moulin-Neuf, Péreille, Quérigut, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Quentin-la-Tour, Tabre, Villeneuve-d'Olmes, Vira

7.6.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **20 089** habitants au 31/12/2023 (20 131 au 31/12/2022).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL

7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 580** abonnés au 31/12/2023 (11 510 au 31/12/2022).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 19 087.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 52,99 abonnés/km) au 31/12/2023. (53,04 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,73 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,75 habitants/abonné au 31/12/2022).

7.6.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **5** au 31/12/2023 (**5** au 31/12/2022).

7.6.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **3,86** km de réseau unitaire hors branchements,
- **214,69** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **218,55** km (**217,01** km au 31/12/2022).

7.6.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.6.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 131	20 089
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	198,3	192,5
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	60,3%	60,67%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	60%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	5%	2%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0102	0,0727
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,05	0,100
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	2,3	9,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,11%	0,14%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	92,1%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	4,43	3,37

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Territoire desservi

Aigues-Juntes, Aigues-Vives, Albiès, Aleu, Alliat, Allières, Alzen, Appy, Arabaux, Argein, Arignac, Arnave, Arrout, Artigat, Artigues, Artix, Arvigna, Ascou, Audressein, Augirein, Aulos-Sinsat, Aulus-les-Bains, Auzat, Ax-les-Thermes, Axiat, Balacet, Balaguères, Baulou, Belloc, Benagues, Besset, Bestiac, Biert, Bompas, Bonac-Irazein, Bonnac, Bordes-Uchentein, Bouan, Boussenac, Brassac, Brie, Burret, Buzan, Bédeilhac-et-Aynat, Bélesta, Bénac, Bénaix, Bézac, Cadarcet, Calzan, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Canté, Carcanières, Carla-Bayle, Carla-de-Roquefort, Castagnac, Castelnau-Durban, Castex, Castillon-en-Couserans, Castéras, Caussou, Caychax, Cazals-des-Baylès, Cazaux, Cazenave-Serres-et-Allens, Celles, Château-Verdun, Cos, Couflens, Coussa, Coutens, Crampagna, Dalou, Daumazan-sur-Arize, Dreuilhe, Dun, Durban-sur-Arize, Durfort, Ercé, Esclagne, Escosse, Escouloubre, Esplas, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Fornex, Fougax-et-Barrineuf, Freychenet, Gabre, Galey, Ganac, Garanou, Gaudiès, Gensac-sur-Garonne, Gestières, Gourbit, Gouzens, Gudas, Génat, Ignaux, Ilhat, Illartain, Illier-et-Laramade, Justiniac, L' Aiguillon, L' Herm, L' Hospitalet-près-l'Andorre, La Bastide-de-Besplas, La Bastide-de-Bousignac, La Bastide-de-Lordat, La Bastide-de-Sérou, La Bastide-du-Salat, La Tour-du-Crieu, Labatut, Lacaugne, Lagarde, Lanoux, Lapenne, Lapeyrère, Lapège, Larbont, Larcac, Laroque-d'Olmes, Lassur, Latour, Latrape, Lavelanet, Le Bosc, Le Carlat, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Pla, Le Plan, Le Puch, Le Vernet, Lercoul, Les Bordes-sur-Arize, Les Cabannes, Les Issards, Les Pujols, Lescousse, Lesparrou, Leychert, Lieurac, Limbrassac, Lissac, Lordat, Loubaut, Loubens, Loubières, Ludiès, Luzenac, Lérant, Lézat-sur-Lèze, Madière, Malegoude, Malléon, Manses, Massabrac, Mazères, Mercus-Garrabet, Miglos, Mijanès, Mirepoix, Monesple, Montaillou, Montaut, Montaut, Montbel, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montferrier, Montgaillard, Montgazin, Montoulieu, Montseron, Montségur, Montégut-Plantaurel, Moulin-Neuf, Méras, Mérens-les-Vals, Nalzen, Nescus, Niaux, Orgeix, Orgibet, Orlu, Ornac-Ussat-les-Bains, Orus, Oust, Pailhès, Pamiers, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Pradettes, Pradières, Prayols, Péréille, Quié, Quérigut, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Raissac, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Roquefixade, Roquefort-les-Cascades, Roumengoux, Rouze, Régat, Sabarat, Saint-Amadou, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Saint-Christaud, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournegat, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Lary, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Michel, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Saint-Quentin-la-Tour, Saint-Quirc, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Victor-Rouzaud, Saint-Ybars, Sainte-Foi, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Salsein, Saurat, Sautel, Saverdun, Savignac-les-Ormeaux, Seix, Senconac, Sentenac-d'Oust, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Sieuras, Siguer, Sor, Sorgeat, Soula, Soulan, Surba, Suzan, Ségura, Tabre, Tarascon-sur-Ariège, Teilhet, Thouars-sur-Arize, Tignac, Tourtrol, Troye-d'Ariège, Trémoulet, Unac, Unzent, Urs, Ussat, Ustou, Val-de-Sos, Vals, Varilhès, Vaychis, Ventenac, Verdun, Vernajoul, Vernaux, Verniolle, Villeneuve, Villeneuve-d'Olmes, Villeneuve-du-Latou, Villeneuve-du-Paréage, Vira, Viviès, Vèbre.

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 62 153 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 168 276.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 36,94 % au 31/12/2023. (40,31 % au 31/12/2022).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 110 (110 en 2022).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	236 €HT	243 €HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	100 €HT	103 €HT
Compétences facultatives		
Forfait vidange de fosse	187 €HT	196 €HT
Forfait vidange de graisse	127 €HT de forfait transport + 58 €HT le m3	133 €HT de forfait transport + 61 €HT le m3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs 2024
- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs 2023

- Recettes

	Exercice 2022			Exercice 2023		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	298 842,94		298 842,94	265 959,00		265 959,00
Autre en € : Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne						

Source : *Compte administratif*

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	8 139	8 302
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	24 150	25 470
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	33,7	32,6